Association généalogique des Alpes-Maritimes

Le bulletin de l'AGAM

Trimestriel · N° 23
Septembre 2013

Chers amis généalogistes,

Après la pause estivale, notre association de généalogie a démontré une fois de plus son dynamisme avec un enchaînement de journées, d'expositions et de salons auxquels nous avons participé. La demande pour la généalogie est toujours là et l'on ne peut que s'en féliciter. Le déploiement généralisé d'Internet a, dans un premier temps, éloigné les nouveaux amateurs des associations de généalogie. Nous constatons par contre que ceux dont la greffe généalogique a pris reviennent naturellement aux associations qui sont aussi des lieux conviviaux d'échange et de partage. La dimension humaine dans des associations comme la nôtre compte pour beaucoup dans la pérennité des adhésions. Il est indispensable que les membres de notre association trouvent une aide, un support une ambiance dans nos réunions, nos journées, nos cours...

À titre d'exemple lors du Rendez-vous des associations au Palais des expositions à Nice, où l'équipe en place n'a pas chômé durant toute la journée, cela m'a fait plaisir d'entendre de la part de plusieurs participants lorsque nous démontions le stand : « Eh bien aujourd'hui j'ai passé une journée sympathique... »

Je profite aussi de cet éditorial pour de nouveau solliciter des volontaires à participer à la vie de l'association, que ce soit sur les travaux de dépouillement ou pour l'animation des réunions et des journées. Ne soyez pas timides et n'hésitez pas à vous manifester.

Partageons ensemble notre passion pour la généalogie.

Patrick Cavallo

AGENDA DES MANIFESTATIONS

4, 5 & 6 octobre – 26e festival du livre à Mouans-Sartoux, espace B, stand 83.

6 octobre – Journée généalogique à Levens.

9 & 10 novembre – 16e Salon Généalogique du Gard, au stade des Costières à Nimes.

10 novembre – Salon de généalogie à Paris organisé par la Commission Histoire et Généalogie de la FNAA, Généaubrac et La France Généalogique C.E.G.F. : http://genealogiques.fr/

7 décembre – Ve Assises de la généalogie aux Archives nationales à Pierrefitte

Cet agenda est prévisionnel. Des modifications pourront y être apportées en cours d'année. Elles seront annoncées sur le site Internet de l'association.

RÉUNIONS ET PERMANENCES

Réunion mensuelle et permanence d'Antibes. Le 2e samedi du mois, de 14 h à 16 h (sauf en cas d'indisponibilité des salles). Animée par Mireille Ghigo et Marc Cotteret.

Permanence de Biot. Le 3e jeudi de chaque mois, de 14 h à 16 h dans les locaux du CCAS. Animée par Mireille Ghigo et Marc Cotteret.

Réunion mensuelle de Nice. Le dernier mercredi du mois à 14 h. Animée par Hélène Lochey, Denis Colmon, Denise Loizeau et Colette Bettenfeld. Accès à la bibliothèque de l'AGAM.

Permanence de Nice. Le 2e vendredi du mois, de 9 h à 12 h. Accès aux bases informatiques et Internet de l'AGAM, ainsi qu'à la bibliothèque. Animée par Michèle Parente.

Permanence de Mouans-Sartoux. Le 1er mardi et le 3e vendredi du mois de 15 h à 16 h 30. Prendre rendez-vous auprès de Georges Roland (roland.agam@gmail.com).

Permanence de Nice-MIN. Le 4e samedi du mois de 14 h 30 à 17 h dans le local au MIN. Animée par Florent Fassi.

Avec le concours de ALPES-MARITIMES CONSEIL GÉNÉRAL

Bloc-notes

Accès à la salle de lecture des archives départementales du 06

Les conditions d'accès à la salle de lecture des archives départementales des Alpes-Martimes ont été modifiées.

« Les lecteurs ne peuvent entrer en salle de lecture qu'avec des feuilles, éventuellement un classeur ou un dossier, crayons à papier, gommes, micro-ordinateurs sans la sacoche et appareils photos. Les stylos à bille, à encre et les feutres sont interdits ».

Aussi, à la prochaine visite au AD, pensez à vous munir de crayon papier.

Le règlement est téléchargeable sur le site du cg06 à l'adresse : http://www.cg06.fr/cms/cg06/upload/decouvrir-les-am/fr/files/reglement_salledelecture.pdf

Guy Sidler.

Les formations, réunions et permanences

Les thèmes de formation disponibles sont :

- Vous débutez : les bases de généalogie ;
- Un ordinateur : initiation à l'informatique ;
- Comment se servir d'un logiciel de généalogie :
  - o formation Généatique ;
  - o formation Heredis ;
- Comment rechercher dans la base de données, trucs et astuces pour affiner les recherches : formation GeneaBank ;
- Les particularités du Comté de Nice sont un écueil à vos recherches : généalogie dans le Comté de Nice ;
- Comment le retrouver, à quel régiment a-t-il appartenu, quelles campagnes a-t-il faites : formation recherches sur nos ancêtres « les Poilus de 14-18 » ;
- Un village vous intéresse, comment fait-on un relevé. Une équipe peut vous aider : la formation Nimègue est pour vous.

Les demandes d'inscription doivent être envoyées par email à agam.06@gmail.com ou par courrier (numéro de téléphone indispensable) à l'adresse suivante :

AGAM
Archives départementales - CADAM
06206 NICE CEDEX 3

Lorsque cinq personnes au minimum seront inscrites pour une formation, une date et un lieu seront proposés :

- sur le site section « agenda des cours » ;
- par mail individuel ;
- par contact téléphonique.

Florent Fassi propose, chaque 4e samedi du mois, une permanence à notre local du MIN, sous forme de séance de formation information selon les souhaits des adhérents (informatique, Poilus, GeneaBank, GeneaNet, logiciels…).

Informations générales

Quelques adresses électroniques

- Stéphanie Calviera, bulletin, groupe Italie, liste de diffusion *Yahoogroups* : sterayer@yahoo.fr
- AGAM (Patrick Cavallo) : agam.06@gmail.com
- Secrétariat : secretariatagam@gmail.com
- Trésorier (Georges Roland) : roland.agam@gmail.com
- Liste de diffusion : http://fr.groups.yahoo.com
- Points GeneaBank (Louise Bettini) : geneabankagam@gmail.com
- Contact pour les releveurs du pays niçois (Michèle Parente) : parentemichele@yahoo.fr
- Contact pour les releveurs du pays vençois (Mireille Ghigo) : mirghigie@orange.fr
- Contact pour la permanence de Nice au MIN (Florent Fassi) : florentAgam@gmail.com

Adresse du local AGAM au MIN à Nice

Bureau 318, MIN Alimentaire, bloc B, passage nord-ouest, 2e étage.

La bibliothèque de l'AGAM

Pour consulter les documents de la bibliothèque de Nice, contactez les responsables au cours de la permanence ou de la réunion mensuelle de Nice. La liste se trouve sur le site Internet.

Si vous avez des suggestions à nous faire concernant les ouvrages de la bibliothèque, contactez-nous.

Évolution de la base AGAM

Évolution de la base AGAM depuis juillet 2013.

Au 27/09/2013, la base de données comprend 853 281 actes.

Relevés ajoutés depuis le 1er juillet 2013 :

- BELVÉDÈRE, naissances 1625-1640, 342 actes
- BONSON, mariages 1647-1929, 801 actes
- BREIL-SUR-ROYA, mariages 1569-1737, 1835 actes
- CANTARON, mariages 1814-1929, 342 actes
- CHATEAUNEUF-VILLEVIEILLE, mariages 1861-1925, 307 actes
- NICE - consulat d'Italie, mariages 1876-1886, 1298 actes
- NICE - St-Martin, mariages 1614-1636, 513 actes
- NICE - St-Martin, mariages 1857-1860, 305 actes
- PEILLE, mariages 1908-1929, 145 actes
- THIERY, naissances 1756-1907, 1197 actes
- THIERY, mariages 1756-1906, 279 actes
- THIERY, décès 1756-1906, 916 actes
- TOUDON, naissances 1861-1928, 681 actes
- TOUET-SUR-VAR, naissances 1669-1907, 1693 actes

Soit 10 654 actes supplémentaires.

Nos bénévoles travaillent toujours aux relevés des communes de notre département et d'ailleurs.

N'hésitez pas à nous rejoindre si vous souhaitez participer sur votre commune ou sur une période, même petite, au gré de vos possibilités. Vous trouverez toujours, auprès des autres releveurs, des conseils et l'aide nécessaire.

Alain Otho.

Quelques nouvelles de la FFG et d'ailleurs...

Voici un communiqué de l'OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides).

L'OFPRA a fait numériser une partie de ses archives anciennes et souhaite les proposer en ligne avec accès restreint du fait des contraintes légales.

Ces archives qui s'étendent des années 1920 à 1952 sont des documents nominatifs concernant des réfugiés venant de l'Empire russe, d'Arméniens fuyant le génocide en Turquie et de Géorgiens. Elles sont communicables aux termes du Code du Patrimoine, mais ne peuvent être mises en ligne pour le grand public d'après les délibérations de la CNIL, ayant moins de 100 ans.

Ces archives étaient classées sous forme de chronos et non par ordre alphabétique. Une partie du fonds a été indexée par nom, prénom et date de naissance et l'OFPRA souhaite faire indexer le reste. Ne disposant pas, en interne, des ressources permettant de réaliser cette indexation, l'OFPRA souhaite proposer aux internautes authentifiés la possibilité de contribuer à l'indexation de ces archives à travers son nouveau site internet. Il faut souligner que ces fonds contiennent des documents en français et en langue étrangère, majoritairement vieux russe et arménien, sans que cela exclue d'autres langues européennes.

Du fait de la sensibilité de ces archives, confidentielles au terme de la loi, l'OFPRA souhaiterait faire appel à des associations de généalogistes pour trouver les internautes intéressés. Nous n'avons pas pu identifier d'associations spécialisées pour les personnes nées dans l'Empire russe et celles nées dans l'Arménie ottomane, qui sont les fonds restant à indexer.

Pouvez-vous nous proposer des solutions ou des contacts pour cette opération ?

Contact :
Mmes Marie Gonzalez Perez et Aline Angoustures.
MHEA
Mission Histoire et exploitation des archives
OFPRA
201, rue Carnot - 94 136 Fontenay-sous-Bois cedex
Tél. : 01.58.68.14.02
Mail : mission-histoire@ofpra.gouv.fr

Stéphanie Calviera.

Chers adhérents, le bulletin de l'AGAM est fait par et pour vous !
Faites-nous part de vos suggestions.

Pour participer au bulletin, envoyez vos textes, informations, commentaires, questions, réponses, etc. à
AGAM
à l'attention de Stéphanie Calviera-Rayer
Archives départementales des Alpes-Maritimes
Centre Administratif Départemental, Route de Grenoble
06206 NICE CEDEX 3

ou par mail à sterayer@yahoo.fr. Les informations seront publiées après validation du bureau.
Celles qui ne pourront pas l'être, faute de place ou de délais, seront insérées dans le bulletin suivant.

N'oubliez pas de consulter le site Internet de l'association : www.agam-06.org

L'exposition Bleuets à Saint-Dalmas-le-Selvage en août

Vallées

nice-matin
Vendredi 2 août 2013 | 15

SAINT-DALMAS-LE-SELVAGE

L'histoire des chasseurs alpins s'expose à la Maison du Pays jusqu'au 30 août

Cette exposition retraçant la présence des diables bleus dans le département est la première vitrine des festivités de 2014 qui marqueront le centenaire de la Première Guerre mondiale

L'exposition attire les touristes et les autochtones de toutes les générations. (Photo G. C.)

L'approche du centenaire de la Grande Guerre suscite un intérêt, voire de l'engouement pour commémorer cet événement à sa juste mesure. C'est ce qui a incité l'Agam, l'Association généalogique des Alpes-Maritimes, à mettre en place le projet Bleuets.

Il propose une première vitrine consacrée à l'épopée des chasseurs alpins, surnommés les diables bleus, dans le département. Une exposition de documents exceptionnels présentés jusqu'à la fin du mois d'août à la Maison du Pays, à Saint-Dalmas-le-Selvage, à 1500 mètres d'altitude. Le plus haut village des Alpes-Maritimes.

« Le projet Bleuets, initié en 2011 dans le département par l'Agam, sera repris au niveau national pour les festivités qui marqueront les 100 ans de la guerre 1de 4-18 », explique avec fierté Florent Fassi, coordinateur du projet.

Le dos tourné à la mer

Les liens qui unissent et rassemblent mer et montagne dans les Alpes-Maritimes se retrouvent dans les traditions militaires niçoises. Si les villes portuaires envoyaient traditionnellement ses conscrits dans la Royale, Nice, cinquième ville française et historiquement portuaire, a toujours envoyé ses appelés du contingent majoritairement dans les chasseurs alpins.

Et il faut remonter en 1859 pour avoir un début d'explication. L'Italie n'était pas encore un État unifié. Elle était constituée de plusieurs royaumes et républiques indépendants. Royaume de Naples, République de Venise, États pontificaux, etc. À partir de 1859, sous l'impulsion de Garibaldi et de Cavour, l'Italie commence à s'unifier. Une réelle menace à la frontière des Alpes, d'autant que les Italiens, sur l'exemple de l'Autriche avec ses chasseurs tyroliens, créaient en 1872 les *Alpini*, des troupes spécialement formées au combat en montagne. Les relations tendues avec la France s'accentuent en 1881 avec la mise en place du protectorat français en Tunisie, puis avec l'adhésion en 1882 à la triplice qui rallie les ennemis de la France, Reich allemand, empire austro-hongrois et Italie.

Mais la France doit pouvoir répondre à une éventuelle invasion italienne en lui opposant des forces militaires elles aussi spécialisées.

Et le 24 décembre 1888, une loi porte création des troupes de montagne.

C'est ce que raconte cette exposition. L'installation et la vie de décennies de chasseurs alpins, à travers des documents et photos qui témoignent de l'omniprésence des diables bleus du littoral jusqu'aux plus hauts sommets. L'occasion de découvrir que ces militaires bâtisseurs de casernements ont largement participé au développement économique et du réseau routier des A.-M.

G. C.
castex@nicematin.fr

Comment retrouver le soldat inconnu ?

Dans le cadre de l'exposition sur les chasseurs alpins du pays niçois, l'Agam animera, à la Maison du Pays, un atelier de généalogie le dimanche 11 août de 10 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h. L'occasion pour L'Association généalogique des Alpes-Maritimes de dévoiler quelques secrets de recherche et des outils informatiques connectés à des banques de données.

Florent Fassi. (Photo F. B.)

« Cette journée a deux objectifs, explique Florent Fassi, coordinateur du projet Bleuets. *Celui de faire découvrir comment retrouver l'histoire d'un ancêtre qui a participé à la Grande guerre, ou simplement l'histoire d'une famille. Le deuxième objectif est de récolter de nouveaux documents, cartes postales, photographies, négatifs, plaques en verre, correspondance, livret militaire... Ces documents qui enrichiront le fonds documentaire en préservant ces témoignages seront scannés sur place et rendus à leur propriétaire. Ils seront ensuite exploités lors des différentes actions de l'Agam, expositions, projets pédagogiques pour perdurer la mémoire, et permettront de faire découvrir aux nouvelles générations cette page de notre histoire. »*

Florent Fassi consacre son temps libre à la recherche et l'identification des 6519 poilus des Alpes-Maritimes morts pour la France. Avec quelque 400 membres, l'Agam mène depuis trente ans de nombreuses actions pour sauvegarder et rendre accessibles à tous de nombreux documents historiques. Avec un accès aux archives militaires, l'association participe également à la base de données nationale GeneaBank, avec près de 850000 actes transcrits.

« En mars 2011, une équipe de bénévoles s'est constituée, complète Florent Fassi. *À ce jour, près de 30 membres de l'Agam participent à ces recherches, dans les villages ou à distance via Internet. Nous estimons à plus de 10000 heures le temps nécessaire pour les phases d'investigations et de saisie. Ce qui représente 66 mois de travail pour une personne à temps plein. Une application informatique a été créée pour normaliser nos travaux, croiser les sources et les archives. »*

L'occasion de rappeler qu'un diaporama sur les chasseurs alpins des Alpes-Maritimes sera diffusé dans l'après-midi, ce même dimanche 11 août.

Quelques-unes des centaines d'images exposées à Saint-Dalmas-le-Selvage, qui rappellent la présence des diables bleus dans le département. (Photos DR)

La journée Bleuets à Saint-Dalmas-le-Selvage le 11 août

Qu'allons nous faire dans cette galère ! », aurions-nous pu penser en allant faire cette exposition dans le fond de cette vallée, dans ce petit village de la Haute-Tinée.

Mais quelle ne fut notre surprise lorsque, dès le matin, à peine installés, des visiteurs (randonneurs, vacanciers, locaux) se sont succédé, pleins d'interrogations, et ont découvert qu'ils pouvaient redonner vie et comprendre les anciens de leur famille confrontée à la Grande Guerre.

Certains sont même submergés par l'émotion en retrouvant la trace d'un grand-père tombé au champ d'honneur. La larme monte ! Ce qui nous fait comprendre le travail accompli dans ce « Projet Bleuets ».

Toute la journée, le temps passa vite entre l'aide apportée à ceux qui voulaient commencer ou organiser leur généalogie, les recherches en direct sur les sites Internet, la numérisation de documents apportés par les visiteurs, la visite d'un ancien militaire de carrière qui nous remercia pour ce travail, celle de la responsable du Conseil général des Alpes-Maritimes admirative de l'exposition et des explications données au public par le groupe de l'AGAM.

Cette journée n'aurait pas pu avoir un tel impact sans la participation très active et efficace du personnel de l'office de tourisme de Saint-Dalmas-le-Selvage.

Ce fut une grande journée qui n'a pas été une galère, mais une belle balade.

Renée Olivari & Guy Sidler.

SAINT-DALMAS-LE-SELVAGE

Nice-Matin, 17/08/2013

Expo : la généalogie pour tous

Le besoin de savoir, de comprendre, de connaître l'histoire de sa famille, du village, pousse de plus en plus à se plonger dans les documents de toute nature. Organisé par l'Association Généalogique des Alpes-Maritimes, le projet Bleuets présente une exposition sur les Chasseurs alpins à la Maison du pays qui rencontre un véritable succès.

Dans le cadre de cette exposition, plusieurs journées de rencontres avec les membres de l'AGAM ont été menées pour collecter des documents militaires et les numériser afin de compléter la base de données. Ces informations sont ensuite accessibles à tous, ce qui permet d'augmenter la capacité de recherche.

Selon Florent Fassi, responsable du projet Bleuets : *« Le public sous-estime trop souvent l'importance de ces papiers de famille qui peuvent argumenter et documenter la recherche d'autres descendants de poilus »*.

Maryse Roman d'Isola apporte un diplôme de médaille militaire au nom du sergent Désiré Bovas. Il sera numérisé, restitué et approvisionnera la base de données. (Photo G. C.)

Les visiteurs ont apprécié de découvrir l'histoire des leurs, car trop souvent passée sous silence. Les archives qui retracent les parcours permettent de reconstituer un pan de leur vie et de mieux comprendre les histoires familiales.

Ce travail des bénévoles de l'association généalogique montre toute l'importance des archives recueillies depuis trois ans et la méthodologie porte ces fruits.

Les 24 et 25 à Saint-Etienne

L'AGAM sera présente à Saint-Etienne-de-Tinée pour deux journées généalogiques le 24 et 25 août. Il suffit de se munir du livret de famille, actes d'état civil ou autres documents…

Des membres de l'équipe bleuets seront présents pour répondre et numériser de nouveaux témoignages de cette page de notre histoire et les bénévoles permettront de retrouver les racines des personnes intéressées.

GILBERT CLARY

Informations : www.agam-06.org, agam@gmail.com.

L'Agam à Saint-Étienne-de-Tinée les 24 et 25 août

Samedi 24 août, jour de marché à Saint-Étienne-de-Tinée, nous arrivons sous le soleil et sommes accueillis par Lucien Carles qui nous installe dans la salle de l'association « Lou Esteve anciens ». Madame Thérèse Fabron, maire de Saint-Étienne-de-Tinée, vient nous saluer et la journée commence.

Eva Van Dijk guide les visiteurs soit vers l'équipe des Bleuets avec Florent Fassi et Guy Sidler soit vers celle de généalogie avec Annie Frediani et Michèle Parente.

L'équipe des Bleuets a, dès l'ouverture, des demandes de renseignements pendant que, du côté de la généalogie, nous recherchons des Loques et des Durandi pour compléter des arbres, nous donnons des conseils pour commencer une généalogie avec ou sans livret de famille, consultons la base de données pour trouver des Migliore, Domenge, Bracco etc. Et, pendant ce temps, de gros nuages gris font leur apparition, le ciel devient menaçant et les commerçants commencent à ranger leurs marchandises.

L'après-midi est plus calme, nous avons la visite de Josette Puons et Benjamin Vercellone venus en voisins depuis Saint-Sauveur et la pluie commence à tomber.

Dimanche 25 août, l'équipe des Bleuets de la veille revient et la généalogie est assurée par Gabriel Maurel.

Michèle Parente.

Vallées

nice-matin
Jeudi 29 août 2013

SAINT-ÉTIENNE-DE-TINÉE

Tous en quête de nos ancêtres

On a remonté le temps à Saint-Etienne-de-Tinée. Grâce aux bénévoles de l'Association généalogique des Alpes-Maritimes (AGAM), l'histoire des anciens s'est reconstituée peu à peu.

Certains sont venus avec leurs premières recherches, quand d'autres se lançaient dans l'aventure. Grâce à l'accès aux relevés de l'association riches de plus de 850000 actes - mariages, naissances et décès -, on retrouvait, en quelques clics, l'ancêtre recherché.

Tous ont été émerveillés par le travail accompli par ces releveurs bénévoles. Et à l'inverse, ce sont parfois les informations apportées par les habitants qui ont permis de distinguer les homonymes, souvent nombreux dans les villages.

À la recherche de nos anciens, une belle aventure... (Photo L. C.)

L'équipe du projet « Bleuets » était également une nouvelle fois présente dans notre vallée pour faire découvrir les archives militaires et leurs trésors. Elles permettent de lier une histoire à tous ces noms gravés sur nos monuments aux Morts.

L'équipe est toujours à la recherche des moindres documents pour compléter la base de données et aider les familles à mieux comprendre le parcours de leurs Poilus.

LUCIEN CARLES

L'AGAM à Lucéram le 1er septembre

Dimanche 1er septembre, grâce à l'intervention de notre adhérent Antoine Sant, nous avons pu organiser en peu de temps la journée à Lucéram.

Nous nous sommes installés dans la salle des fêtes et avons ouvert les portes à 11h pour une journée non-stop.

La fin de matinée fut calme, la mairie avait aimablement organisé un apéritif.

Heureusement, l'après-midi nous avons eu des visiteurs accueillis par Colette Bettenfeld. Le groupe des Bleuets comprenait Florent Fassi, Renée Olivari , Guy Sidler, et la partie généalogie était animée par Annie Frediani, Gabriel Maurel et Michèle Parente.

Mme Ricort conseillère municipale de Lucéram et M. Jean Stagno conseiller municipal de Menton nous ont rendu visite ainsi que nos adhérents Anne-Marie Grac accompagnée de son mari, M. et Mme Roger Torelli et M. Toncourt adhérent de l'Ardèche.

Rendez-vous est pris avec Antoine Sant pour refaire une journée, mais avec plus de temps pour la préparation et dans un local en centre-ville.

Michèle Parente.

L'AGAM à Saint-Sauveur-sur-Tinée le 15 septembre

Pour la troisième année consécutive dans le cadre des journées du patrimoine, l'Agam a mis le cap sur Saint-Sauveur-sur-Tinée pour animer une nouvelle journée de généalogie.

Comme les autres années, nous avons installé nos ordinateurs, disposé nos relevés imprimés, accroché nos panneaux d'exposition dans la grande salle communale.

Comme les autres années, des artistes exposaient leurs œuvres dans la même salle, renforçant ainsi la convivialité du lieu.

Comme les autres années, nous avons été accueillis merveilleusement par Josette Puons et Michel Vercellone, nos fidèles adhérents Blavets (habitants de Saint-Sauveur).

Comme les autres années, madame Josiane Borgogno, maire de Saint-Sauveur nous a remerciées pour notre intervention.

Comme les autres années, un défilé militaire ponctuait la journée : aux membres de l'association *Les amis de l'ouvrage Maginot de la Frassinéa*, en armes de 1940, portant des uniformes du 74e bataillon alpin de forteresse, sous le commandement du très martial Henri Bianco, s'était jointe une troupe italienne, composée des membres de l'ASFAO (*Associazione Studio Fortificazioni Alpine Occidentali*) de Cuneo, avec armes et tenues militaires de 1940. La fanfare des pompiers de Nice animait le défilé qui se terminait par une prise d'armes devant la mairie au son des hymnes italien et français.

Mais, au milieu de tant d'activité, y avait-il encore de la place pour se lancer dans la recherche d'ancêtres ?

Rassurez-vous, et comme les autres années, beaucoup d'amateurs nous ont rendu visite et nous ont questionnés.

L'équipe Agam comprenait, cette année, Annie Frediani, Colette Grazzi, Gabriel Maurel, Renée Olivari, Alain Otho, Michèle Parente, Josette Puons et Michel Vercellone.

Alain Otho.

L'AGAM au RDV des associations à Nice le 21 septembre

Samedi 21 septembre 2013, l'Agam, représentée par Patrick Cavallo, Stéphanie Calviera, Annie Frediani, Michèle Parente et Guy Sidler, était pour la 6e année consécutive au Rendez-vous des associations au Palais des expositions à Nice.

Dès l'ouverture nous avons eu des visiteurs que la généalogie intéressait et, mis à part une accalmie à l'heure du repas, les visites se sont succédé. Il est même arrivé qu'il faille attendre son tour pour être renseigné.

Plusieurs de nos adhérents, que je ne peux nommer car je risque d'en oublier, sont venus nous saluer, certains quittant leur stand quelques instants, d'autres en visiteurs du forum parfois accompagnés d'amis afin de leur faire connaître l'Agam.

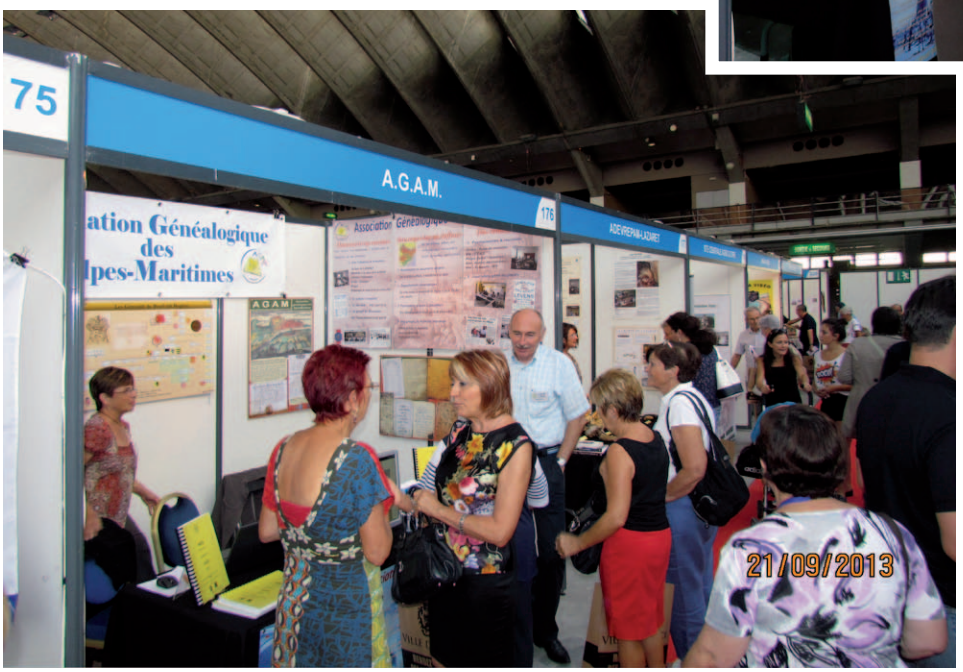

Bien sûr, monsieur le député-maire de Nice Christian Estrosi nous a consacré un peu de son temps pour échanger des propos avec notre président.

Après cette journée agréable et active, nous avons d'ores et déjà pris rendez-vous pour 2014.

Michèle Parente.

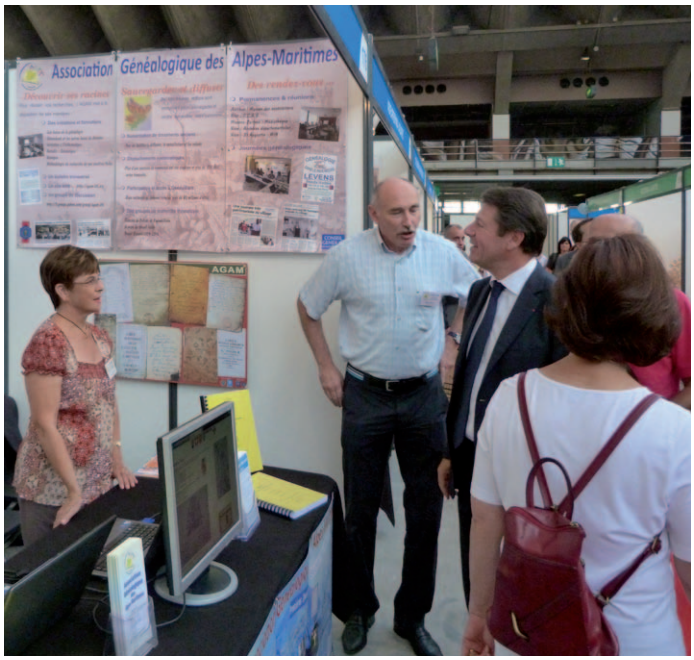

Suggestions et bonnes adresses

Questions - réponses -recherches

Adressez vos questions au rédacteur du bulletin, vos réponses directement à l'adhérent (avec copie au rédacteur si possible) ou au rédacteur du bulletin qui fera suivre (par mail ou par courrier).

Le Yahoogroup de l'AGAM

Liens et infos sur le Yahoogroup depuis le dernier bulletin.

Rappel : pour recevoir en direct ces informations, inscrivez-vous en envoyant un mail à agam-06-subscribe@yahoogroupes.fr en précisant votre identité et votre numéro d'adhérent.

Les nouvelles mises en ligne d'archives : (liste complète sur : http://memorhom.voila.net/index.htm).

- Les archives sénatoriales de la 1ere GM : http://www.senat.fr/histoire/1914_1918/index.html et http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/guerre_14-18/chronologie.asp
- La Réunion de 1704 à 1907 et Mayotte, uniquement pour une partie du 19e siècle, s'ouvrent aux recherches... http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/caomec2/resultats.php?territoire=MAYOTTE et http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/caomec2/recherche.php?territoire=REUNION

D'autres informations utiles :

- http://www.francogene.com/ pour les ancêtres partis en Amérique du Nord.
- Le Mémorial virtuel du Chemin des Dames est un site Web mis en place par le Conseil général de l'Aisne qui souhaite rendre hommage aux combattants de toutes nationalités morts au Chemin des Dames : « Nombre total de combattants recensés sur le Mémorial virtuel : 91 055. À partir des registres des cimetières, nous avons identifié plus de 1.000 régiments français, britanniques, allemands, mais aussi italiens et américains qui se sont affrontés au Chemin des Dames entre 1914 et 1918. Nous nous efforçons de collecter un maximum d'informations permettant de décrire le rôle précis de ce régiment dans le cadre des batailles du Chemin des Dames ». http://www.memorial-chemindesdames.fr
- Les mormons ont mis à jour le 30 juillet des registres de la région de Cuneo. Les communes concernées sont : Bagnolo Piemonte, Barge, Bellino, Brondello, Brossasco, Caramagna, Piemonte, Cardè, Casalgrasso, Casteldelfino, Castellar, Cavallerleone, Cavallermaggiore, Costigliole Saluzzo, Crissolo, Envie, Faule, Frassino, Gambasca, Genola, Isasca, Lagnasco, Levaldigi, Manta, Marene, Martiniana Po, Melle, Monasterolo di Savigliano, Moretta, Murello, Oncino, Ostana, Paesana, Pagno, Piasco, Polonghera, Pontechianale, Racconigi, Revello, Rifreddo, Rossana, Ruffia, Saluzzo, Sampeyre, Sanfront, Savigliano, Scarnafigi, Torre San Giorgio, Valmala, Venasca, Verzuolo, Villanova Solaro, Villanovetta, Villanovetta, Verzuolo
- Un site de prénoms : http://www.e-prenoms.com/

Stéphanie Calviera, septembre 2013.

De nouvelles versions de logiciels de généalogie

Heredis 2014 et Généatique 2014 sont sortis, si vous souhaitez bénéficier d'un achat groupé contactez les référents de l'Agam.

Aide à l'utilisation des fiches de l'AGAM

Je vous propose une méthode pour trier et classer les fiches afin de relier les descendants d'un couple.

J'ai trouvé 70 fiches pour le patronyme GANTELME et ses variantes GANTEAUME, GANTHEAUME, GANTERMI, GANTERMO, s'étendant sur une période de 1810 à 1905. J'ai constaté que quatre lieux concernaient les GANTELME dans les Alpes-Maritimes : Châteauneuf, Clans, Nice et Saint-Jeannet. Deux fiches concernent Toulon.

J'ai recopié sur papier, pour chaque commune, le nom et la date, en laissant de l'espace pour pouvoir compléter. La partie la plus longue, mais la plus intéressante, fut de contrôler les dates et de noter les renseignements trouvés dans les actes originaux. Le service sur Internet de l'état civil des archives départementales me fut d'une grande aide, car très facile d'utilisation, ainsi que GeneaBank pour établir certaines filiations.

Évidemment, j'ai trouvé des renseignements qui concernaient un même couple, je les ai soulignés avec une couleur et j'ai changé de couleur pour chaque couple qui apparaissait.

Ensuite j'ai noté dans la marge l'année de mariage afin de suivre chronologiquement les unions et les enfants des couples, et ce, en partant du plus ancien des mariages.

Il ne me restait plus qu'à relier tous les renseignements avec mes ancêtres. J'ai eu la chance d'avoir les dates de naissance ou mariage ou décès sur 44 fiches de collatéraux de mon ancêtre GANTELME né en 1765 à Châteauneuf puis marié et décédé à Saint-Jeannet. Mais je n'ai pas pu relier ma branche avec les GANTELME de Clans ni ceux de Toulon.

Il me reste à trouver les dates manquantes, surtout les décès, mais nous sommes dans la période récente soit après 1910.

Conclusion : le mariage le plus récent date du 16 septembre 1905, les fiches concernent les descendants du couple GANTELME Jean-Baptiste marié en 1762 avec ANTOLIN Antoinette soit sur 5 générations.

Bonne recherche parmi les fiches.

Mireille GHIGO, septembre 2013.

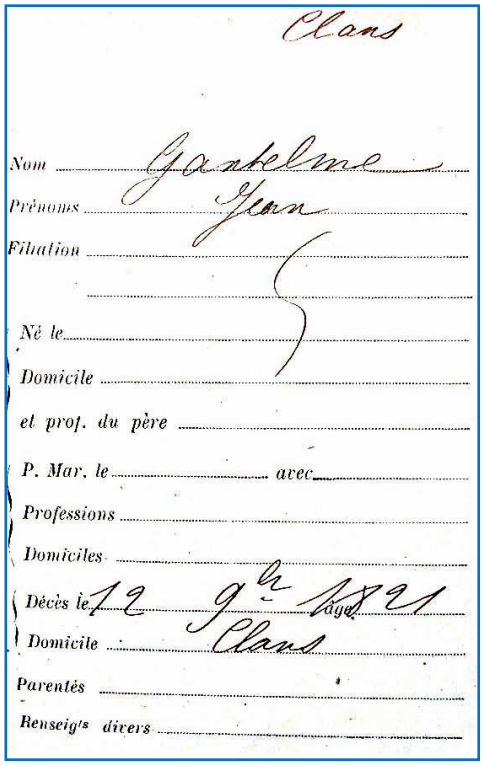
Clans

Nom Gantelme
Prénoms Jean
Filiation
Né le
Domicile
et prof. du père
P. Mar. le avec
Professions
Domiciles
Décès le 12 9br 1821 Age
Domicile Clans
Parentés
Renseig'ts divers

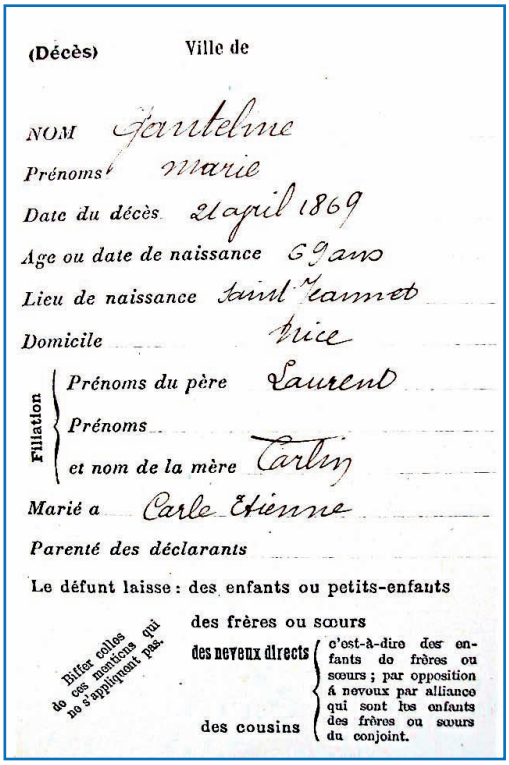
(Décès) Ville de

NOM Gantelme
Prénoms Marie
Date du décès 21 april 1869
Age ou date de naissance 69 ans
Lieu de naissance saint Jeannet
Domicile Nice
Filiation
Prénoms du père Laurent
Prénoms
et nom de la mère Carlin
Marié a Carle Etienne
Parenté des déclarants
Le défunt laisse : des enfants ou petits-enfants
des frères ou sœurs
des neveux directs
des cousins
Biffer celles de ces mentions qui ne s'appliquent pas.
c'est-à-dire des enfants de frères ou sœurs ; par opposition à neveux par alliance qui sont les enfants des frères ou sœurs du conjoint.

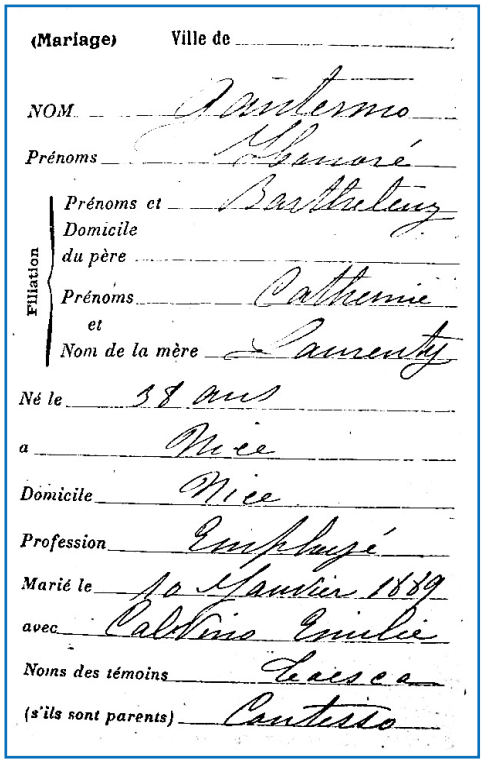
(Mariage) Ville de

NOM Gantermo
Prénoms Honoré
Filiation
Prénoms et Domicile du père Barthelemy
Prénoms et Nom de la mère Catherine Laurenty
Né le 38 ans
a Nice
Domicile Nice
Profession Employé
Marié le 10 Janvier 1889
avec Calvino Emilie
Noms des témoins Lacesca
(s'ils sont parents) Cantesso

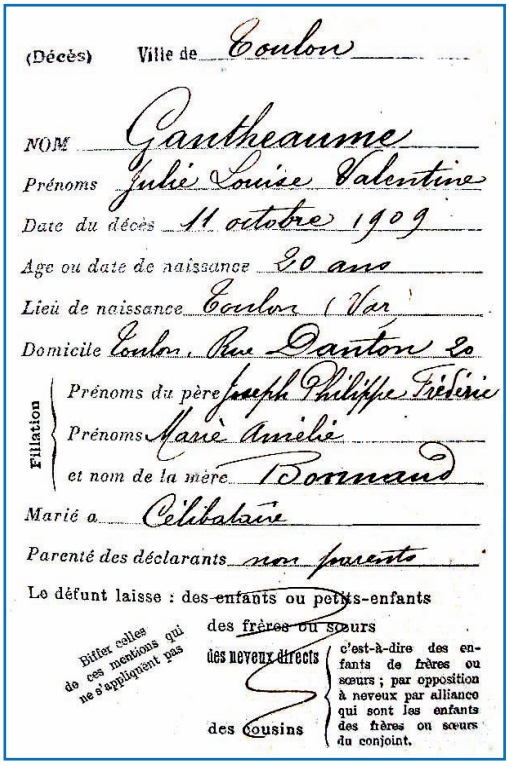
(Décès) Ville de Toulon

NOM Gantheaume
Prénoms Julie Louise Valentine
Date du décès 11 octobre 1909
Age ou date de naissance 20 ans
Lieu de naissance Toulon (Var)
Domicile Toulon, Rue Danton 20
Filiation
Prénoms du père Joseph Philippe Fréderic
Prénoms Marie Amélie
et nom de la mère Bonnaud
Marié a Célibataire
Parenté des déclarants non parents
Le défunt laisse : des enfants ou petits-enfants
des frères ou sœurs
des neveux directs
des cousins
Biffer celles de ces mentions qui ne s'appliquent pas
c'est-à-dire des enfants de frères ou sœurs ; par opposition à neveux par alliance qui sont les enfants des frères ou sœurs du conjoint.

Le coin lecture

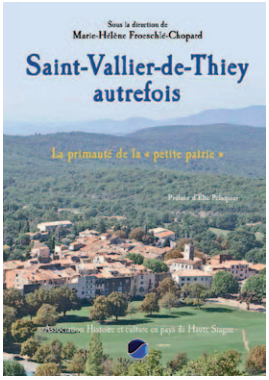

Saint-Vallier-De-Thiey autrefois

Sous la direction de Marie-Hélène Froeschlé-Chopard

La vie d'un village est à la croisée de nombreuses « histoires » générales : histoire de la féodalité et de la construction des villages fortifiés ; histoire de la population et des actes de franchise ou d'habitation qui ont amené les seigneurs à reconnaître l'existence d'un conseil de tous les habitants ; histoire du développement des cultures ou des modalités de l'élevage sur l'ensemble d'une région ; histoire des routes qui relient le village à toute une province ; histoire d'une communauté d'habitants dont les règlements, longtemps définis par la coutume, se fixent au cours des deux derniers siècles de l'Ancien Régime ; histoire d'une religion chrétienne qui devient, en France, à partir du début du XVIIe siècle, celle d'une lutte contre les protestants, celle d'une Contre-Réforme.

La vie au village de Saint-Vallier-de-Thiey, c'est tout cela. On y distingue une évolution marquée par un profond contraste entre la fin du XVIe siècle et le début du XVIIe siècle d'une part, le XVIIIe siècle d'autre part. La première période est celle de l'apogée du village après la crise de la fin du Moyen Age : explosion démographique qui conduit à des constructions, à la conquête de nouvelles terres cultivables aux dépens du Défends…

Le XVIIIe siècle se caractérise, au contraire, par le repli ou la stagnation de la population et du village. Dans cette longue histoire, la communauté d'habitants joue un rôle éminent. C'est elle qui préside à tous les événements, grands et petits, de la vie au village, comme la répartition de l'impôt en temps de paix ou de guerre, mais aussi les moindres réparations que l'on doit faire au four ou à tel chemin rural. Les consuls qui dirigent cette communauté sont les élus d'un « conseil général », constitué d'un petit groupe de notables réunissant les plus riches des habitants.

On a affaire ainsi à un système électif dans lequel le représentant du seigneur n'a quasiment aucun rôle ou plus exactement, dont le rôle se réduit à présider la création du « nouvel État ». Cet aspect « démocratique » de l'élection détermine l'indépendance de la communauté par rapport à son seigneur.

Mais la communauté de Saint-Vallier ne se réduit pas au rôle politique et social d'une minorité aisée. La communauté d'habitants est un tout. Elle a également une forte unité religieuse que l'existence d'une confrérie du Saint-Esprit, encore bien vivante au XVIIIe siècle, permet d'analyser.

Serre Éditeur, août 2013.

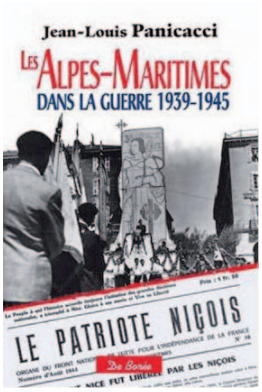

Les Alpes-Maritimes dans la guerre 1939-1945

Par Jean-Louis Panicacci.

Le département des Alpes-Maritimes, aujourd'hui souvent synonyme de lieu de vacances ou de villégiature agréables a eu pendant la Deuxième Guerre mondiale une histoire complexe et agitée. Sa proximité avec une Italie qui en revendique les deux tiers et avec laquelle la France fut brièvement en conflit en 1940 en avait fait une zone très militarisée et sa capacité d'accueil, un lieu de refuge pendant l'exode puis à l'intérieur de la zone sud. Le faible développement de son agriculture, sa dépendance des sources d'approvisionnement extérieure en fit un département qui a particulièrement souffert des pénuries jusqu'au moins en 1948. Terre de refuge pour de nombreux israélites dans un premier temps, la politique de Vichy et les rafles organisées par Alois Brunner en font le deuxième département pour le nombre de déportés. Encore lieu de combat après le débarquement en Provence, sa partie orientale le reste jusqu'en mai 1945.

Les riches annexes comportent à la fois des statistiques, des textes administratifs ou autres comme « la ballade des pendus » à la mémoire des FTP Torrin et Grassi pendus devant les arcades au bas de l'avenue de la Victoire (aujourd'hui avenue Jean Médecin). Deux index des noms de personnes et des noms de lieux permettent une recherche ponctuelle. La bibliographie est abondante est très récemment mise à jour, enfin les 798 notes sont aussi bien des renvois à des ouvrages, des articles, des documents extraits de dossiers d'archives, tout comme des références d'entretiens avec des témoins qui se sont échelonnés sur plusieurs décennies.

Éditions De Borée, juin 2013.

Généalogie et histoire : le tour d'abandon (suite)

Pour compléter l'article publié dans le précédent numéro, voici une gravure et quelques photos de tours dans lesquels étaient disposés les enfants abandonnés. Les photos de Boulogne, Laval, Mâcon, Rouen et Saint-Jean-de-Veyle m'ont été fournies par Gérard Charles, celle de Ténérife par Arlette Sibe.

Mireille Ghigo.

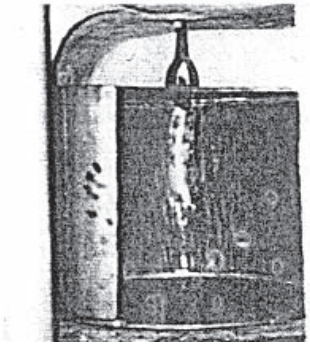

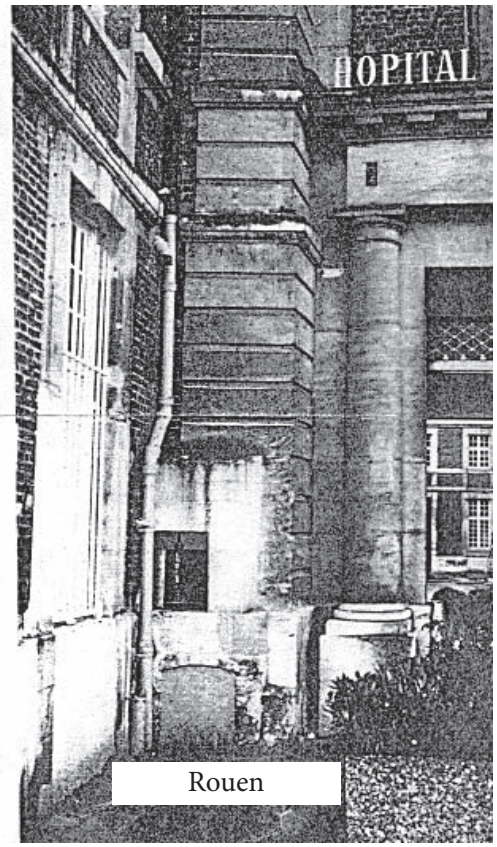

Rouen

Saint-Jean-de-Veyle (01). Il est fermé par une petite porte et est incorporé dans l'église actuelle à la suite de travaux dans l'ancienne église. Pas facile à dénicher

Mâcon, superbe, en forme de tonneau, difficile à trouver en ville, car peu de gens le connaissent.

Hôpital de Boulogne, le tour est dans le montant gauche de la porte, vue de la rue. C'est là qu'a été abandonné mon ancêtre Charles Auguste Lenclume.

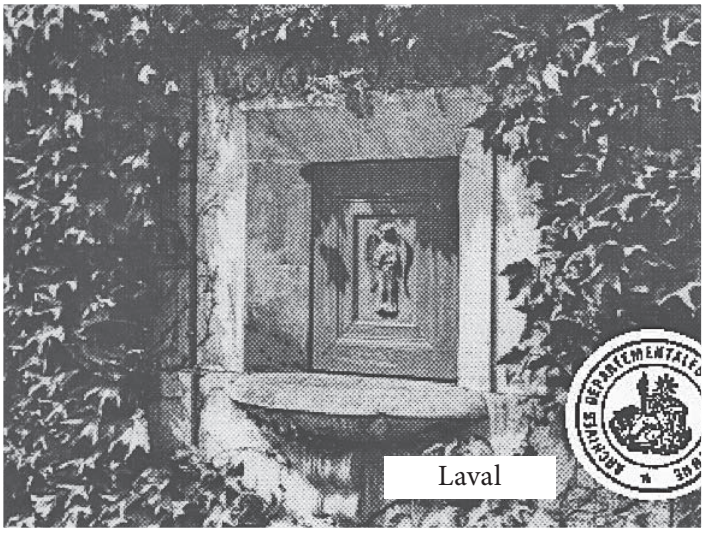

Laval

Les tours d'abandon n'étaient pas une spécialité française, mais touchaient toute l'Europe. En illustration, voici un exemple qui nous vient d'Espagne, de Ténérife plus précisément.

Ténérife (Espagne)

Les divisions anciennes du territoire des Alpes-Maritimes (2)

Cet article[1] est la continuation de celui consacré aux divisions anciennes du territoire des Alpes-Maritimes paru dans le numéro 21 et qui traitait de la période de l'ancien régime.

Je rappelle qu'il ne s'agit pas de retracer dans le détail l'histoire des frontières de ce territoire, mais de donner quelques informations utiles à ceux qui y font des recherches généalogiques.

Il est important de connaitre une singularité qui toucha le lieu de célébration des mariages durant l'an VII et l'an VIII : la loi du 13 fructidor an VI (30 août 1798) institua l'obligation de célébrer les mariages les jours de décadi au chef-lieu du canton à partir du 1er vendémiaire an VII (22 septembre 1798).

Les déclarations de naissances et de décès continuaient à être enregistrées dans la commune. Seuls, les actes de mariage étaient touchés par cette mesure. Cette obligation est restée en vigueur jusqu'au 7 thermidor an VIII (26 juillet 1800).

Il est donc nécessaire, lors de la recherche d'un mariage de cette époque, de connaître le chef-lieu du canton auquel la commune est rattachée à l'époque concernée.

1 Cette série d'articles prend ses sources principalement dans trois ouvrages :
- E. Hildesheimer, *Guide des archives des Alpes-Maritimes*, Nice 1974.
- F. Hildesheimer (dir.), *Histoire des diocèses de Nice et Monaco*, Paris 1984.
- E. Baratier (dir.), *Atlas historique, Provence, Comtat Venaissin, Principautés de Monaco, d'Orange, Comté de Nice*, Paris 1969.

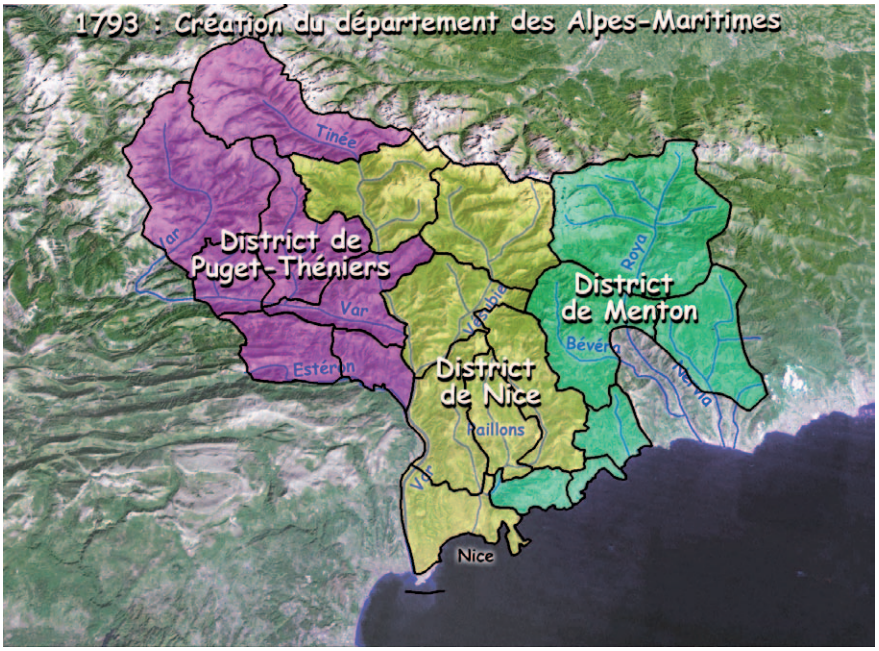

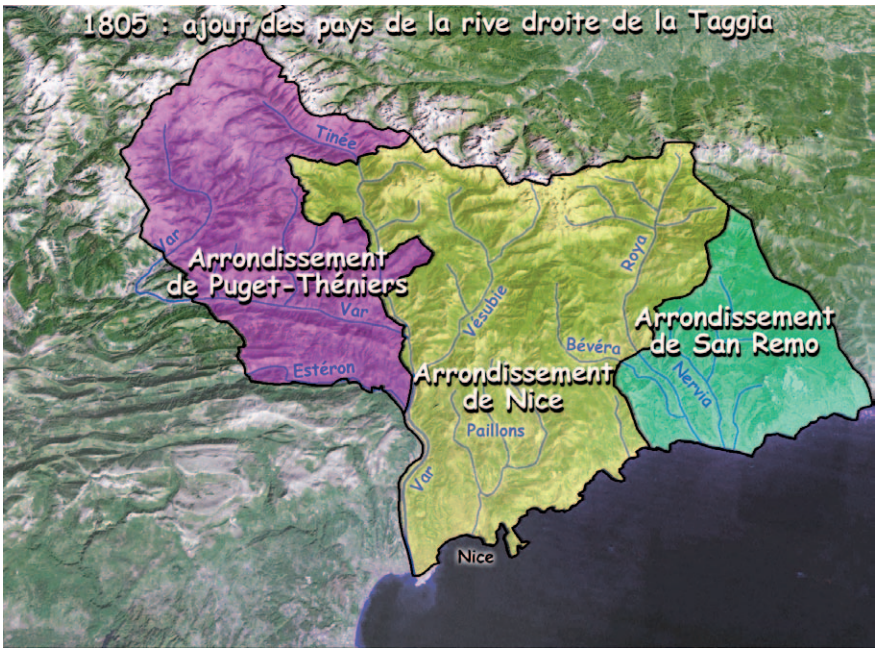

À la veille de la Révolution française, le territoire du département actuel était scindé en trois entités, **le comté de Nice** appartenant au royaume de Sardaigne (composé des vigueries de Nice, du comté de Vintimille et du Val de Lantosque, et de Puget-Théniers) **une composante provençale** (les vigueries de Grasse et Saint-Paul) appartenant au royaume de France, ainsi que **les communes de Roquebrune et Menton** qui appartenaient à la Principauté de Monaco.

1. La composante provençale

En janvier 1790, l'Assemblée nationale décida de supprimer les anciennes divisions et de les remplacer par des districts composés de cantons. Dans les listes ci-dessous, le chef-lieu de canton est souligné et cité en premier.

District de Grasse :

- Antibes.
- Le Bar, Caussols, Cipières, Gourdon, Le Rouret.
- Biot, Vallauris.
- Cannes, Le Cannet, Mandelieu, Pégomas.
- Châteauneuf, Clermont, Opio, Valbonne.
- Conségudes, Les Ferres, La Roque-Estéron.
- Grasse.
- Mougins, Auribeau, La Roquette, Mouans, Sartoux.
- Les Mujouls, Collongues, Sallagriffon.
- Séranon, Aiglun, Amirat, Andon, Briançonnet, Caille, Châteauvieux, Gars, Le Mas, Saint-Auban, Val de Roure.
- Saint-Vallier, Cabris, Escragnolles, Le Tignet, Saint-Cézaire.

District de Saint-Paul :

- Le Broc, Bezaudun, Carros, Dosfraires, Gattières.
- Cagnes, Saint-Laurent, Villeneuve-Loubet.
- Coursegoules, Bouyon, Gréolières.
- Saint-Paul, La Colle, Roquefort.
- Tourrettes, Courmes, La Gaude, Saint-Jeannet, Vence.

La loi du 28 pluviôse an VII (17 février 1800) créa l'arrondissement de Grasse qui regroupa tous les cantons des deux anciens districts de Grasse et Saint-Paul. Le chef-lieu d'arrondissement fut Grasse et Vence devint chef-lieu de canton en remplacement de Tourrettes.

L'arrêté du 15 brumaire an X (6 novembre 1801) ramena le nombre de cantons à sept :

- Antibes, Biot, Cannes, La Roquette, Le Cannet, Mouans, Mougins, Sartoux, Vallauris.
- Saint-Auban, Aiglun, Amirat, Andon, Briançonnet, Caille, Châteauvieux, Collongues, Gars, Le Mas, Les Mujouls, Sallagriffon, Séranon, Valderoure.
- Le Bar, Caussols, Châteauneuf, Clermont, Courmes, Gourdon, Le Rouret, Opio, Roquefort, Tourrettes, Valbonne.
- Coursegoules, Bezaudun, Bouyon, Cipières, Conségudes, Gréolières, Les Ferres, Roquesteron.
- Grasse, Auribeau, Mandelieu, Pégomas.
- Saint-Vallier, Cabris, St-Cézaire, Escragnolles, Le Tignet.
- Vence, Le Broc, Cagnes, Carros, Dosfraires, Gattières, La Colle, La Gaude, Saint-Jeannet, Saint-Laurent-du-Var, Saint-Paul, Villeneuve.

2. Le comté de Nice

L'armée française franchit le Var le 29 septembre 1792 et occupa progressivement tout le comté de Nice. Après de nombreux et coûteux combats, le comté de Nice ne fut complètement conquis qu'à l'été 1794.

Le décret du 31 janvier 1793 rattacha le comté à la France et le décret du 4 février suivant créa le département des Alpes-Maritimes qui ne comprenait que l'ancien comté. Le décret du 14 février de la même année incorporait la Principauté de Monaco au nouveau département.
Il était divisé en trois districts :

District de Nice :
- Nice, Villefranche.
- L'Escarène, Lucéram, Peille, Peillon, Touët-de-L'Escarène.
- Contes, Berre, Châteauneuf, Coaraze, Drap.
- Levens, Duranus, La Roquette-Saint-Martin., Saint-Blaise.
- Aspremont, Falicon, Saint-André, Tourrette.
- Utelle, Lantosque, La Tour.
- Roquebillière, Belvédère, La Bollène, Saint-Martin, Venanson.
- Valdeblore, Marie, Roure, Rimplas, Saint-Sauveur.

District de Menton :
- Menton, Castellar, Gorbio, Sainte-Agnès.
- Perinaldo, Apricale, Dolceacqua, Isolabona, Pigna, Rochetta, Seborga.
- La Brigue, Saorge, Tende.
- Sospel, Breil, Castillon, Moulinet.
- Monaco, Eze, La Turbie, Roquebrune.

District de Puget-Théniers :
- Puget-Théniers, Auvare, La Croix, Puget-Rostang, Saint-Léger, Touët-de-Beuil.
- Roquestéron, Ascros, Cuébris, La Penne, Pierrefeu, St-Antonin, Sigale.
- Gilette, Bonson, Toudon, Tourrette-Revest.
- Villars, Bairols, Clans, Malaussène, Massoins, Thiéry, Tournefort.
- Beuil, Ilonse, Lieuche, Pierlas, Rigaud, Roubion.
- Saint-Étienne, Isola, Saint-Dalmas-le-Selvage.
- Guillaumes, Châteauneuf, Daluis, Entraunes, Péone, Saint-Martin, Sauze, Villeneuve.

L'arrêté du 9 ventôse an II (27 février 1794) transféra le chef-lieu du district de Menton à Fort-Hercule, nouveau nom de Monaco.

La loi du 28 pluviôse an VIII n'eut pour effet que de remplacer le terme district par arrondissement.

Quelques modifications furent apportées par l'arrêté du 17 frimaire an X (8 décembre 1801) : elles figurent en italique :

Arrondissement de Nice :
- *Nice-Est.*
- *Nice-Ouest.*
- *Villefranche.*
- L'Escarène, Lucéram, Peille, Peillon, Touët-de-L'Escarène, *Contes, Berre, Châteauneuf, Coaraze, Drap.*
- Aspremont, Falicon, Saint-André, Tourrette, *Levens, Duranus, La Roquette-Saint-Martin, Saint-Blaise.*
- Utelle, Lantosque, La Tour.
- Roquebillière, Belvédère, La Bollène, Saint-Martin, Venanson.
- *Saint-Sauveur*, Marie, Roure, Rimplas, *Valdeblore.*

Arrondissement de Monaco :
- Menton, Castellar, Gorbio, Sainte-Agnès.
- Perinaldo, Apricale, Dolceacqua, Isolabona, Rochetta, Seborga.
- *Pigna.*
- La Brigue, Tende.
- *Saorge.*
- Sospel, Breil, Castillon, Moulinet.
- Monaco, Eze, La Turbie, Roquebrune.

Le sénatus-consulte du 25 mai 1805 rattacha le territoire ligure de l'ancienne république de Gênes à la France. Le département des Alpes-Maritimes s'agrandit jusqu'à la rive droite de la Taggia. Il fut alors réorganisé ainsi :

Arrondissement de Nice :
- Nice-Est.
- Nice-Ouest.
- Villefranche.
- L'Escarène, Lucéram, Peille, Peillon, Touët-de-L'Escarène, Contes, Berre, Châteauneuf, Coaraze, Drap.
- Aspremont, Falicon, Saint-André, Tourrette, Levens, Duranus, La Roquette-Saint-Martin, Saint-Blaise.
- Utelle, Lantosque, La Tour.
- Roquebillière, Belvédère, La Bollène, Saint-Martin, Venanson.
- Saint-Sauveur, Marie, Roure, Rimplas, Valdeblore.
- *Menton, Castellar, Gorbio, Sainte-Agnès.*
- *La Brigue, Tende.*
- *Saorge,* ***Breil.***
- *Sospel, Castillon, Moulinet.*
- *Monaco, Eze, La Turbie, Roquebrune.*

Arrondissement de Puget-Théniers
Inchangé**.**

Arrondissement de San Remo
- Bordighera, Borghetto, San Biaggio, Sasso, Seborga, Soldano, Vallebona, Vallecrosia.
- Dolceacqua, Apricale, Castelbajardo, Isolabona, Perinaldo, Rocchetta.
- Pigna, Castelfranco.
- San Remo, Colla.
- Taggia, Badalucco, Bussana, Ceriana, Montalto.
- Triora.
- Vintimille, Airole, Bevera, Camporosso, Piena.

Telle était la situation administrative du territoire de l'actuel département des Alpes-Maritimes en 1814.

Nous aborderons les réformes administratives depuis la Restauration sarde dans un prochain article.

Alain Otho, juin 2013.

1388 dédition de Nice à la Savoie, 1860 rattachement à la France, actes libres ou contraints ?

Texte de la conférence donnée par Alain Otho le mercredi 26 juin 2013.

La question que je vous propose d'aborder cet après-midi est source d'une polémique très ancienne entre Niçois, et a sans doute encore un bel avenir devant elle.
Doit-on considérer que ces deux événements, l'appropriation de la région niçoise, par le comte de Savoie en 1388, puis par la France en 1860, sont l'expression de libres choix ou plutôt de choix acceptés par les Niçois, ou bien d'actes qui leur ont été imposés par les puissances régnantes.

Chacune de ces deux approches a ses défenseurs acharnés.

Qui a raison, qui a tort, comment s'insérer dans cette polémique sans prendre de coups, sans être qualifié de traitre, sans être méprisé par les grands intellectuels ? C'est à cet exercice risqué que je vais me frotter.

Prenons le problème dans l'ordre, et commençons par quelques rappels historiques incontestables.

1. La Dédition de 1388

1.1. La reine Jeanne

La Dédition de Nice à la Savoie en 1388 est un avatar du règne de la reine Jeanne Ire, règne de 1343 à 1382 que j'ai déjà présenté il y a quelques mois. Rappelez-vous le contexte :

- un État composé de deux territoires éloignés, le royaume de Naples et le comté de Provence (comté de Provence, de Forcalquier et de Piémont), donc un ensemble difficile à diriger ;
- le Grand Schisme d'Occident, avec deux papes, un à Rome et l'autre à Avignon, divisant pendant quarante ans la chrétienté en deux obédiences ;
- la guerre de Cent Ans et ses bandes de routiers qui dévastaient les campagnes ;
- les épisodes de famine qui conduisirent à la terrible épidémie de la peste noire qui toucha particulièrement la Provence ;
- les rivalités en Italie entre partisans du pape, les guelfes et ceux de l'empereur, les gibelins.

À ce contexte général s'est agrégé un contexte local, un couronnement contesté alors que Jeanne était encore très jeune, un premier époux décédé dans des conditions suspectes qui valurent à la jeune reine la haine de son cousin, le roi de Hongrie, trois autres mariages, pas d'enfants survivants donc pas de descendance directe, bref, une accumulation de causes qui conduisirent au démantèlement de cet État qu'avait créé, 150 ans avant, son aïeul Charles Ier, premier de cette branche cadette des capétiens appelée les Anjou-Sicile.

Dans une monarchie, la succession est un sujet primordial. Si le souverain a un fils, les éventuelles difficultés sont généralement surmontées avec succès, mais, dans le cas contraire, tous les appétits de pouvoir des branches familiales adjacentes se réveillent, s'aiguisent, s'affrontent. Or, la succession du roi Charles II avait été contestée.

La branche ainée avait hérité de la couronne de Hongrie.

Alors qu'il aurait dû désigner comme héritier son petit-fils de la branche ainée Charles Robert roi de Hongrie, Charles II confia la couronne de Naples à un de ses fils cadets, Robert.

Robert eut un fils, Charles de Calabre qui décéda prématurément, laissant deux filles, Jeanne et Marie. Robert désigna Jeanne comme héritière au détriment de la branche ainée, les Angevins de Hongrie qui continuaient à revendiquer le trône de Naples.

De plus, une disposition du testament de Charles II prévoyait que si une femme succédait à Robert, les comtés de Provence, Forcalquier et Piémont reviendraient à un autre de ses fils, Philippe de Tarente. Cette disposition fut ignorée par Robert.

Si on ajoute à ces faits que peu avant, en France, les femmes avaient été écartées de la succession du trône, il est indéniable que les conditions dans lesquelles Jeanne accéda au pouvoir étaient exécrables. Elle n'avait que 17 ans.

Je vous renvoie à ma présentation de la vie tumultueuse et malheureuse de cette reine.

1.2. Une succession disputée

En 1370, sans espoir d'avoir une descendance, Jeanne désigna comme successeur son cousin Charles de Duras, fils de Louis de Gravina.

Deux événements concomitants scellèrent le sort de la reine et, par voie de conséquence, du comté de Nice : le remariage de Jeanne en 1376 avec Othon de Brunswick, mariage qui déplut fortement à Charles de Duras qui se rapprocha du grand ennemi de la reine, le roi de Hongrie.

Ajoutons que c'est à cette période qu'intervint, en 1378, le grand schisme de l'Église. Deux papes furent élus, Urbain VI et Clément VII.

Jeanne, qui cherchait un appui contre Charles de Duras, pris le parti de Clément VII, puis se rapprocha de la couronne de France et désigna comme successeur en 1380 Louis d'Anjou frère du roi de France Charles V.

En réaction, Urbain VI décida de révoquer Jeanne et de nommer au trône de Naples Charles de Duras désigné dans la suite Charles III. J'ai dressé un tableau chronologique pour que vous suiviez mieux l'enchevêtrement des événements. En 1381, Charles III marcha sur Naples et captura Jeanne qui fut enfermée.

Jeanne avait attendu l'aide militaire de son nouvel héritier Louis d'Anjou, mais ce dernier, après la mort de son frère Charles V en septembre 1380, dirigeait de fait le conseil de régence et était donc accaparé par le gouvernement de la France qu'il hésitait à quitter.

Ce n'est qu'en février 1382 qu'il se décida à mettre sur pied une armée de secours. Il ne pouvait s'appuyer sur la Provence, car, pendant les trêves de la guerre de Cent Ans, des bandes de routiers à la solde de Louis avaient ravagé la Provence et les Provençaux s'en souvenaient. Cherchant d'autres appuis, il s'allia notamment avec le comte de Savoie, Amédée VI, le Comte *Vert*.

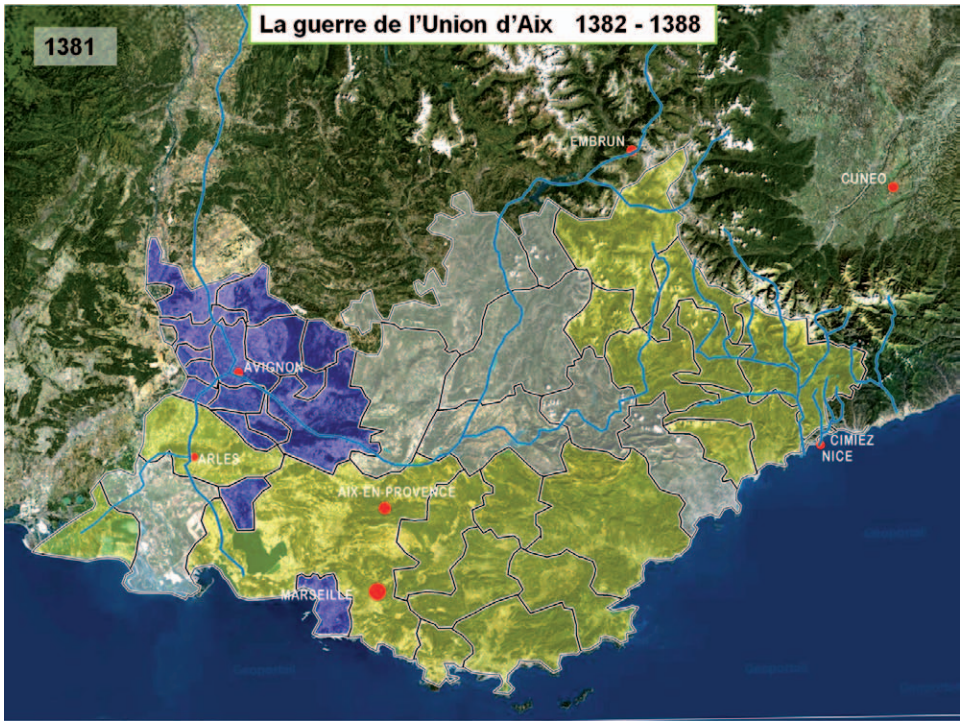

Fin juillet 1382, alors que l'armée de secours s'engageait en Italie, Charles III faisait assassiner Jeanne. L'armée progressait lentement dans la botte italienne et en mars 1383, le Comte Vert décédait de maladie. Puis, en septembre 1384, ce fut Louis d'Anjou qui décéda et les troupes se retirèrent.

En Hongrie, le roi Louis Le Grand était décédé en septembre 1382, laissant la couronne à sa fille Marie.

Charles III qui estimait avoir des droits sur la couronne hongroise, libéré de la menace d'invasion du royaume de Naples à la suite du décès de Louis d'Anjou, se rendit alors à Buda pour prendre le pouvoir. Pouvoir qu'il n'exerça que peu d'années puisqu'il fut assassiné en février 1386, laissant pour héritier son fils de 10 ans, Ladislas, sous la tutelle de la reine mère Marguerite.

De son côté, Louis d'Anjou avait laissé pour héritier son fils, Louis II, âgé de 7 ans. Sa mère, Marie de Blois, s'employa à défendre ses intérêts qui consistaient, dans un premier temps, à s'assurer la Provence.

1.3. La guerre de l'Union d'Aix

J'ai dit, plus haut, le peu de sympathie qu'éprouvaient les Provençaux à l'égard de Louis d'Anjou. Aussi, si Marseille et Salon se rangèrent du côté de Louis, elles sont en bleu sur la carte, la plupart des autres vigueries et baillies composant la Provence choisirent Charles III, elles sont en jaune, d'autres, en blanc, préférèrent ne pas se prononcer.

Une guerre appelée guerre de l'Union d'Aix ravagea le pays. Il n'est pas dans mes intentions de décrire les différents épisodes de cette guerre qui débuta en 1382 et pour ceux qui s'y intéressent, je les renvoie vers l'article très fouillé d'Alain Venturini[1].

La politique avisée de Marie de Blois lui permit, petit à petit, de faire basculer dans le camp angevin la plupart des cités de Provence. Fin mars 1388, seule, la partie orientale de la Provence restait encore fidèle aux Duras, partie soumise à l'autorité du comte de Beuil, Jean Grimaldi, qui avait obtenu du roi Ladislas, en octobre 1387, des pouvoirs équivalents à ceux d'un sénéchal pour les terres d'Outre-Siagne.

Il ne restait, au nouveau sénéchal de Provence nommé par Louis II, Georges de Marle, qu'à entreprendre une expédition contre la ville rebelle.

Deux causes lui firent reculer l'intervention : d'une part la sédition des Turenne en Provence occidentale, ce qui obligea les Provençaux à entreprendre des actions militaires loin de Nice, et, d'autre part, la situation financière : il fallait rémunérer les soldats, et, l'état de guerre se prolongeant, la facture s'alourdissait, mais aussi il fallait répondre à la demande de remboursement de la grosse dette que Louis d'Anjou avait contracté auprès d'Amédée VI pour l'expédition en Italie de 1382, demande qu'Amédée VII venait de renouveler en 1387.

Aussi, l'expédition militaire vers la Provence orientale ne fut engagée qu'en début août 1388 et le siège fut mis devant Nice. Pour Georges de Marle, la situation de Nice était désespérée, car le roi Ladislas était dans l'incapacité matérielle de venir en aide à la ville. Mais, sans doute par manque de moyens financiers, le siège fut levé à la fin de ce mois et l'armée provençale se retira au-delà du Var.

1.4. L'intervention du comte de Savoie

Ce que Georges de Marle ignorait, c'était qu'un nouveau larron s'était invité au dépeçage de l'ancien royaume des Angevins : le comte de Savoie, Amédée VII dit le Comte Rouge, fils d'Amédée VI.

1 A. Venturini - « La guerre de l'Union d'Aix (1383-1388) », dans *1388. La dédition de Nice à la Savoie*, Actes du colloque international de Nice, Paris, 1988.

Le comté de Savoie s'était développé, à partir de la Savoie, vers le nord, les pays qui bordent le Rhône supérieur, entre les abords de Lyon, Mâcon, Neuchâtel et Berne, vers l'est et le sud en Piémont.

Profitant de l'affaiblissement du pouvoir angevin en Piémont, de nouveaux territoires avaient été acquis. Cuneo s'était soumise en 1382 et le comte prenait pied dans la vallée de la Stura et sur les accès du col de Larche poussant jusqu'à Jausiers en 1385.

Aussi, avec cette intrusion, c'était l'avenir du commerce avec le Piémont qui était en jeu pour Nice et Barcelonnette.

Les territoires de Provence orientale qui restaient hostiles aux Angevins comprenaient : la viguerie de Nice, la viguerie du Comté de Vintimille et Val de Lantosque, la baronnie de Beuil incluse dans la viguerie de Puget-Théniers et la baillie de Barcelonnette.

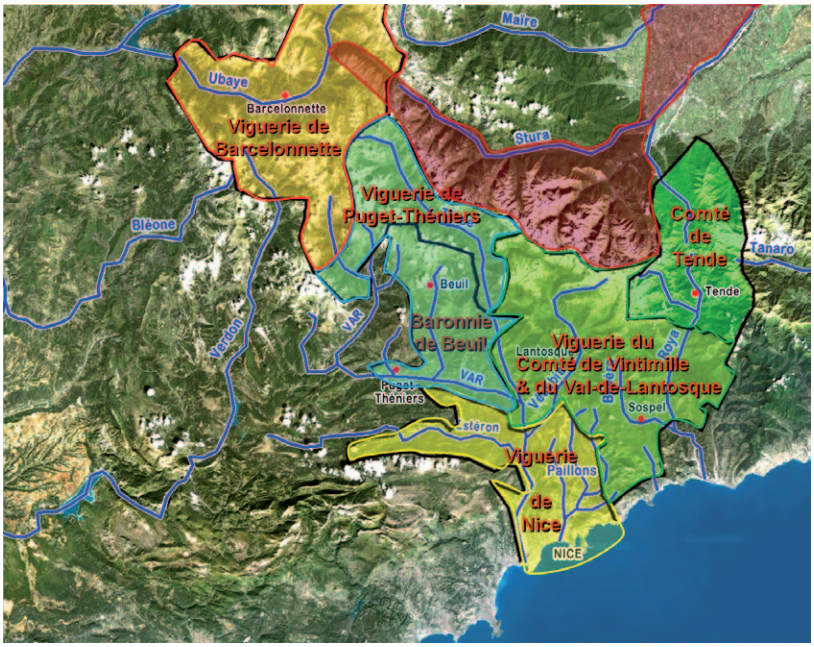

L'homme fort était, nous l'avons vu, Jean Grimaldi, baron de Beuil. Il avait fait le choix de rester fidèle à Charles III puis à Ladislas qui l'avait récompensé en lui donnant le pouvoir de le représenter. En cette année 1388, Jean Grimaldi devait savoir que la situation était désespérée, que Nice et sa région pouvaient tomber à tout moment aux mains des Angevins. Pour lui, c'était le risque de tout perdre, car il ne devait attendre aucune indulgence de Louis II d'Anjou. On peut avancer que ce fut là la raison principale qui le poussa à chercher une porte de sortie qui lui soit favorable.

Il devait avoir observé les grignotages des Savoie vers le sud du Piémont, jusqu'aux portes du pays niçois et du val de Barcelonnette. Offrir ces territoires à cet ambitieux comte de Savoie, c'était s'assurer sa bonne grâce et la certitude de recevoir des récompenses importantes. Les premiers contacts furent noués en début de 1388 et Louis Grimaldi, frère de Jean, fut chargé de la négociation. Le 13 mai, on lui remit à Chambéry une somme importante, 2 200 florins qui permirent à Jean de s'assurer de l'appui de personnages influents, mais aussi de pouvoir solder les hommes d'armes employés par Nice pour se défendre. Les tractations continuèrent et aboutirent à l'accord secret du 2 août dans lequel les Grimaldi s'engageaient à transférer au comte de Savoie toutes les terres encore fidèles à Ladislas.

Le comte de Savoie se mit en route accompagné d'une troupe de 150 combattants environ, que l'on a qualifiée de petite armée ou bien de forte escorte, les avis divergent sur l'importance militaire qu'il faut lui accorder.

Lors de son passage, il obtint successivement les soumissions de Barcelonnette le 12 septembre, de Saint-Etienne-de-Tinée le 15, de Saint-Martin-Vésubie le 23, de L'Escarène, puis il arriva à Nice le 27 et s'établit à l'abbaye de St-Pons.

Il reçut le lendemain la soumission de Nice, puis d'autres communautés firent allégeance en octobre et début novembre. Bien sûr, c'est la Dédition de Nice qui est restée dans les mémoires.

1.5. L'acte de Dédition de Nice

Mais qu'appelle-t-on « dédition », un mot qui n'est d'ailleurs pas français et qui est une francisation de l'italien *dedizione* qui, dans ce contexte, peut être traduit par reddition. Le mot de reddition parut sans doute un peu trop fort et désobligeant pour traduire la réalité de cet événement, et ce néologisme, *dédition*, s'est imposé pour qualifier ce qui, de fait, peut bien être interprété comme une reddition plus ou moins consentie des Niçois.

Afin de respecter les apparences et de ne pas paraître en lutte contre les Angevins, Amédée VII prit la précaution de se présenter, non pas en tant que comte de Savoie, mais comme vicaire impérial, c'est à dire, représentant de l'empereur. La Provence était alors terre d'Empire et son administration relevait, théoriquement, de l'empereur. La situation confuse dans laquelle se trouvait ce territoire depuis 1380 pouvait justifier l'intervention de l'autorité supérieure pour ramener la paix. C'est donc à ce titre qu'Amédée VII intervint, au détail près que, d'après les historiens, il n'avait pas ce pouvoir pour cette partie de l'Empire. Mais le culot paye bien souvent et Amédée VII, en cette circonstance, montra une grande habileté.

Sa petite troupe arriva donc devant Nice le 27 septembre sans avoir à combattre et s'établit devant l'abbaye de Saint-Pons, hors des murs de la ville. À l'annonce de l'arrivée des Savoyards, le grand conseil de la ville de Nice se réunit et finit par accepter, sur les propositions de Jean Grimaldi, la soumission au comte de Savoie.

L'acte de soumission qui comprend 34 articles fut signé le lendemain, le 28 septembre, devant le monastère de Saint-Pons. Je me contente de ne citer ici que deux points :

- Si le roi Ladislas, dans l'espace de trois ans, peut rembourser au comte les dépenses d'occupation et de garde de ce territoire, le comte devra les lui remettre. Au terme de ces trois ans, si cette condition ne s'est pas réalisée, les Niçois devront prêter hommage au comte de Savoie. Il s'agit donc d'une soumission provisoire.

• Le comte s'engage à chasser les comtes de Tende afin d'assurer la liberté de communication entre Nice et le Piémont.

Après la signature de cet acte, le comte, suivi de sa cour, fit son entrée en grande pompe dans Nice et s'établit au château.

1.6. La Dédition de 1388, acte libre ou contraint ?

Revenons sur cet acte dit de Dédition.

Il a été parfois présenté comme la libre soumission de Nice à la maison de Savoie, la traduction d'une libre décision du peuple qui aurait choisi de se donner au comte Amédée VII ; un contrat qui liait le peuple à son nouveau maître. Cette interprétation a été soutenue et développée pour légitimer des aspirations séparatistes, ou, pour le moins, cultiver une différence, l'exception niçoise.

Cette conception des événements de 1388 a été contestée et combattue par le pouvoir savoyard, mais aussi par les historiens modernes.

Il paraît difficile de pouvoir soutenir que le peuple niçois s'est librement donné au comte de Savoie. Certes, la petite troupe que conduisait Amédée VII ne pouvait, à elle seule, venir à bout des défenses de Nice. Mais ce n'était pas nécessaire. Le Comte Rouge avait « acheté » des complicités en ville, complicités qui contribuèrent largement à orienter les décisions des Niçois. D'autre part, Jean Grimaldi, actif partisan de la solution savoyarde, commandait les troupes du château et il lui était facile de faire ouvrir les portes de Nice, ce qui annihilait, de fait, toute possibilité de défense. On peut considérer, comme l'a écrit Laurent Ripart[2], que Nice fut acquis par conquête militaire et sans combat.

L'acte, en lui même, n'a pas le caractère exceptionnel que certains ont voulu lui donner. La formulation bilatérale de l'acte de Dédition, son aspect contractuel, a parfois été interprétée comme révélant un degré d'égalité des contractants, le comte d'une part et les représentants des Niçois d'autre part. Or ce mode de formulation était courant au Moyen-âge : dans un premier temps, les requérants demandent le maintien de leurs privilèges, voire en demandent de nouveaux, puis, dans un second temps, le prince reprend l'exposé des requérants en donnant ou non son accord. L'acte se termine toujours par un échange de serments.

De grandes similitudes existent entre l'acte de Dédition des Niçois et les actes signés lors de soumissions de Cuneo et de Mondovi à la maison de Savoie dans la même période : ce sont des contrats bilatéraux dans lesquels les villes échangent leur autonomie politique avec la protection du nouveau seigneur qui promet de respecter certains privilèges fiscaux et libertés économiques. Les élites des villes s'y font également garantir le maintien de leur pouvoir.

L'acte de Nice présente cependant une différence essentielle : une longue première partie qui est destinée à justifier et procurer une base juridique à l'intervention du Savoyard. En effet, Nice appartenait légitimement à la Provence et donc à l'héritier de Jeanne, Ladislas ou Louis II. Et ce n'était pas par droit de conquête qu'Amédée VII tenait à acquérir ce nouveau territoire. Il était donc nécessaire de justifier cette appropriation.

C'est pour cette raison que, dans l'acte, le comte se présente en tant que vicaire impérial, qu'il est précisé que le souverain légitime que la ville reconnait, Ladislas, est dans l'incapacité d'assurer la protection qu'il lui doit, que l'engagement réciproque est provisoire et a une durée limitée à trois ans pour conserver les droits du souverain légitime et que ce n'est qu'au terme de ces trois ans que les Niçois prêteront hommage au comte de Savoie qui deviendra alors leur nouveau souverain légitime.

Il est d'ailleurs à noter que si l'on a retenu la date de 1388, l'annexion de la région niçoise aux États de Savoie n'est intervenue légalement qu'en 1391.

Laurent Ripart a comparé cet événement à *l'adventus* princier, l'entrée du prince dans une ville, pratique qui était courante en Provence et en Italie. Elle se caractérisait par la réception du prince hors des murs de la ville par ses représentants, la confirmation des privilèges, libertés et coutumes sous forme de questions-réponses, l'échange des serments puis l'entrée dans la ville du prince. La Dédition de Nice de 1388 s'inscrit parfaitement dans ce canevas et ne constitue donc pas une innovation.

Il est cependant légitime de se demander si les Niçois n'ont été que les acteurs passifs et contraints de cet événement.

1.7. La route Nice - Cuneo et le commerce avec le Piémont

J'ai rappelé, plus haut, que la prise de contrôle d'une partie du sud du Piémont par le comte de Savoie représentait un handicap pour l'avenir du commerce entre Nice et le Piémont. Nice a toujours eu des velléités d'indépendance par rapport à la Provence. Aux XIIe et XIIIe siècles, les princes de la maison de Barcelone avaient dû entamer des actions de guerre pour asseoir leur autorité sur cette région. Nice lorgnait alors du côté de la Ligurie, vers Gênes.

Plus tard, lorsque Charles Ier prit pied en Piémont, il ouvrit de nouvelles perspectives aux Niçois : le commerce du sel, mais aussi des autres denrées avec le Piémont, voire la Lombardie, commerce qui assura des revenus importants dont l'oligarchie niçoise sut profiter. Le traité d'Aix de 1258 entre le comte de Provence et Gênes avait ouvert, au moins théoriquement, le passage par le col de Tende. L'arrivée du comte de Savoie à Cuneo dès 1382 et dans une partie du val de Stura en 1385 constituait une menace sur l'avenir des échanges.

On peut également s'interroger sur les causes qui ont poussé les Niçois à rester fidèles aux Duras alors qu'après 1383 il était évident que Charles III puis Ladislas ne pouvaient leur apporter aucune aide. Le temps s'écoulant, cette évidence se confirmait.

2 Laurent Ripart, « La "Dédition" de Nice à la Maison de Savoie : analyse critique d'un concept historiographique », *Cahiers de la Méditerranée* [En ligne], 62 | 2001, mis en ligne le 15 février 2004, consulté le 27 juin 2010. URL : http://cdlm.revues.org/index63.html.

Comme Aix et les autres villes de Provence, Nice pouvait très bien négocier avantageusement sa soumission à Louis II d'Anjou. Pourquoi donc s'entêter dans une position qui ne pouvait conduire qu'à l'impasse ?

Je ne pense pas que les sentiments anti-angevins aient été exacerbés à Nice au point de refuser ce que les autres villes de Provence ont accepté. D'autant que les bandes de routiers commanditées par Louis d'Anjou avaient dévasté la Provence rhodanienne principalement et n'avaient pas touché le pays niçois.

On ne peut se contenter de mettre en exergue le rôle de Jean Grimaldi pour expliquer cet entêtement. Il a joué un jeu personnel à son avantage, c'est évident, il a pu influer sur les décisions des Niçois, c'est entendu, mais il ne put avoir un si grand poids sur les décisions des élites de Nice comme on a pu le penser.

L'oligarchie niçoise était tout à fait à même de savoir où était son intérêt. Et son intérêt était de rester accrochée au Piémont. L'article 19 est révélateur : « le comte s'engage à chasser de leurs domaines, par voie de conquête ou d'échange, les comtes de Vintimille seigneurs de Tende et de la Brigue, afin d'assurer la libre communication entre Nice et le Piémont ».

Comme toujours, il ne faut pas chercher La raison, mais Les raisons qui ont conduit à ce dénouement. Et je crois que tous les facteurs que j'ai énoncés ont joué.

1.8. Épilogue

Nous avons traité de la Dédition de Nice à la Savoie, mais qu'en était-il des prétentions angevines ? L'épuisement du parti angevin fit qu'il accepta, dans un premier temps, le fait accompli. Mais, dans les années qui suivirent, une bataille juridique s'engagea entre les officiers savoyards qui s'appuyaient sur « l'humble supplication et requête des habitants » pour justifier l'acquisition de Nice et les officiers angevins qui rétorquaient que les Niçois « ne pouvaient faire cela au préjudice de l'héritier ». Jean Grimaldi affirma que Ladislas avait donné son accord, ce qui ne fut jamais prouvé.

Ce n'est qu'en 1419 qu'une solution fut trouvée, le duc de Savoie Amédée VIII, il était duc depuis 1416 par grâce impériale, accepta de renoncer à la plus grande partie de la dette que Louis Ier avait contractée auprès de son grand-père Amédée VI et le jeune Louis III renonça à réclamer cette portion de la Provence.

Pour les Provençaux et plus tard les rois de France, après que la Provence ait été agrégée au royaume, l'acte officiel qui scella la domination des Savoie sur la région niçoise est l'acte de 1419 et non celui de 1388.

2. L'annexion de 1860

2.1. L'unification de l'Italie sous la bannière du roi de Sardaigne

Sautons maintenant quelques siècles pour nous rendre en Italie dans la première moitié du XIXe siècle.

Le petit État savoyard avait bien grossi depuis, il comprenait la Savoie, le Piémont, la Ligurie, Nice et la Sardaigne et le duché avait gagné les galons de Royaume en 1713 au traité d'Utrecht.

En 1858, la situation en Italie était donc la suivante : l'Autriche exerçait son autorité sur la Lombardie et la Vénétie. Parme, Modène et la Toscane étaient des principautés indépendantes, de même que les États pontificaux et le royaume des Deux-Siciles. L'ambition de Victor Emmanuel II, alors roi de Sardaigne, était d'unifier ces états indépendants afin de constituer une grande nation, l'Italie. Mais il se heurtait aux intérêts de l'Autriche et de la France qui ne désiraient pas voir un nouvel état fort se constituer en Europe.

Victor Emmanuel II allait pourtant réussir son projet : en 1859, avec l'aide de la France, il se rendait maître de la Lombardie, puis il agrandissait ses États des trois principautés de Parme, Modène et de Toscane. Par le traité du 24 mars 1860, la Savoie et Nice étaient cédées à la France. Le 17 mars 1861, le parlement sarde proclamait la naissance du royaume d'Italie.

Si la France acceptait que le nord de l'Italie soit unifié, elle s'opposait fermement à que ce soit toute l'Italie qui soit unifiée. De plus, les milieux ecclésiastiques français faisaient pression pour empêcher toute intrusion dans les États pontificaux.

Cependant, sans attendre, Garibaldi se rendait maître de la Sicile (expédition des Mille), puis, avec l'aide des armées sardes, s'emparait de tout le royaume des Deux-Siciles et de la partie orientale des États pontificaux.

Les Français avaient essayé de s'opposer, sans succès à cette conquête. Du moins, le Latium avait été épargné de crainte d'une puissante intervention française.

Les étapes suivantes furent :

- 1866, conflit entre la Prusse et l'Autriche, l'Italie, alliée de la Prusse y gagna la Vénétie.
- 1870, conflit entre la France et la Prusse ; profitant de la défaite française, les troupes italiennes entraient dans Rome qui était déclarée capitale du nouvel état le 9 novembre.

Le projet d'unification de l'Italie était réalisé.

2.2. L'intervention française de 1859

Revenons à la situation de début 1859.

Pour atteindre son objectif, Victor Emmanuel devait, dans un premier temps, chasser l'Autriche de la Lombardie et de la Vénétie. Pour se faire, il avait besoin de l'aide de la France. Diminuer la puissance de l'Autriche ne pouvait que convenir à Napoléon III. Son projet était de créer trois États indépendants en Italie, au nord, au centre et au sud.

Des négociations serrées furent menées entre la France et la Sardaigne. Quatre hommes ont beaucoup compté : Louis Napoléon et Victor-Emmanuel, bien sûr, mais aussi Emilio Benso, comte de Cavour, et plus indirectement, Costantino Nigra, ambassadeur sarde à Paris.

Tout commença par l'entrevue de Plombières du 21 juillet 1858 entre Napoléon III et Cavour, entrevue qui se conclut par un accord secret : la France accordait son assistance militaire en cas de conflit entre la Sardaigne et l'Autriche et elle obtenait, en dédommagement des frais de guerre, le Comté de Nice et la Savoie. Un traité d'alliance fut signé à Turin le 26 janvier 1859.

Après de multiples provocations sardes, l'empereur François Joseph donna l'ordre à son armée de marcher sur Turin le 28 avril. Napoléon III envoya des troupes vers l'Italie par le col du Mont-Cenis, par bateaux de Marseille à Gênes, mais aussi par Nice. Du 14 au 24 mai, plus de cinq mille soldats français traversèrent la ville qui leur adressa un accueil enthousiaste (tableau d'Hercule Trachel : arrivée du 2e régiment de Cuirassiers à Nice).

S'ensuivirent les batailles de Magenta, de Solferino et de San-Martino. Napoléon III, effrayé par l'hécatombe (près de 40 000 tués ou blessés à Solferino), commençant à douter que son allié veuille s'arrêter à l'Italie du Nord, averti de la mauvaise opinion en France, notamment les milieux catholiques qui craignaient pour les États-Pontificaux, décida de demander l'armistice qui fut signé le 12 juillet à Villafranca entre Français et Autrichiens. La Lombardie était donnée à la France qui la rétrocéda au royaume de Sardaigne.

Je n'entre pas dans tous les épisodes complexes de l'histoire de cette période. Pour ce qui nous concerne, évoquons simplement le désir de Napoléon III de voir la Savoie et Nice réunis à la France.

2.3. La cession de la Savoie et de Nice à la France

Pour la Savoie, de langue française, la cession ne posa pas de réel problème.

Il en fut différemment de Nice, déclarée officiellement de langue italienne. Il est vrai que les actes officiels, les actes des notaires, les délibérations des assemblées étaient tous rédigés en italien. Par contre, on y entendait parler aussi bien l'italien que le français, mais surtout le dialecte local.

De fortes réticences dans la péninsule s'opposèrent à cette cession et elles se poursuivirent jusqu'en 1945 au travers des mouvements irrédentistes. Pour ces derniers, la France, en ne libérant pas la Vénétie, n'avait rempli qu'une partie de son contrat et devait donc se contenter de la Savoie. De plus, les entraves mises par la France lors des conquêtes du royaume des Deux-Siciles et, surtout, des États du Vatican, dressèrent beaucoup de nationalistes italiens contre nous.

Pour les Français, le sentiment général était que l'unification de l'Italie n'avait pu se faire que grâce à l'aide de la France, ce qui impliquait que nos voisins nous devaient une reconnaissance quasi éternelle.

Les Italiens parleront d'arrogance française.

C'est dans ce climat difficile que s'engagèrent les négociations. S'il semble que Cavour se soit opposé dans un premier temps à la cession de Nice, Victor-Emmanuel donna l'impression d'y avoir consenti assez tôt.

Pour le futur roi d'Italie, Nice ne présentait plus un grand intérêt. Le pays était pauvre, le relief difficile, il fallait y ouvrir des voies de communications qui coûtent cher. Le port de Gênes avait pris le relais de celui de Nice. La seule utilité du Comté était de servir d'écran, de rempart en cas d'invasion du Piémont par les Français.

Dès l'automne 1859, l'État sarde se prépara à abandonner Nice. Par décret du 23 octobre, trois circonscriptions, issues du partage la Province de Nice furent créées : le circondario de Nice, celui d'Oneille et celui de San Remo. De fait, dès cette période, la décision du transfert de Nice à la France était arrêtée par les deux souverains. Le 12 mars 1860, un traité secret de cession de Nice et de la Savoie était signé à Turin. L'article un précisait que le roi de Sardaigne consent à la réunion de la Savoie et de l'arrondissement de Nice à la France, et « que cette réunion sera effectuée sans nulle contrainte de la volonté des populations » : c'est l'annonce du plébiscite. La volonté des gouvernants était de faire apparaître ce changement de nationalité, non comme un acte arbitraire de la diplomatie, mais comme la « constatation des vœux populaires ».

Le 24 mars, le traité public était signé à Turin.

Le 29 mars 1860, les Niçois élisaient, avec une très forte abstention, Garibaldi et Laurenti-Roubaudi à la Chambre sarde. C'était des opposants à la solution française. Mais leurs voix ne furent pas écoutées lorsque la Chambre eut à se prononcer sur cette séparation. Ce fut le dernier sursaut des opposants, car tout était préparé pour assurer le plus sereinement possible le transfert de souveraineté.

Dans une proclamation du 1er avril, Victor-Emmanuel déclarait « Si vous devez suivre d'autres destinées, faites en sorte que les Français vous accueillent comme des frères qu'on a depuis longtemps appris à apprécier et à estimer. Faites que votre réunion à la France soit un lien de plus entre les deux nations ». C'était là, de la part du souverain sarde, une invitation claire à accepter ce changement.

Le scrutin eut lieu les 15 et 16 avril 1860. Le résultat fut sans appel, plus de 83 % des inscrits votèrent « oui ». Gilles Bouis nous a présenté, l'an dernier, le rôle influent de l'Église de Nice dans ce choix. De son côté, Napoléon III avait envoyé le sénateur Pietri pour aider les partisans du rattachement.

Le 10 juin, le parlement sarde approuvait le traité de session. Le lendemain, un décret de Napoléon III promulguait le traité d'annexion : Nice et la Savoie étaient officiellement rattachés à la France.

2.4. La cession de Nice de 1860, acte libre ou contraint ?

Le plébiscite des 15 et 16 avril a souvent été présenté comme un élément décisif dans la transmission de la souveraineté entre l'État sarde et l'État français : c'était le peuple de Nice qui avait choisi librement ce changement.

En fait, d'un point de vue juridique, l'acte de cession qui a sanctionné officiellement cette annexion n'est pas le plébiscite, mais le traité de session du 24 mars publié en France le 11 juin.

Si Nice et la Savoie ont été cédées à la France, c'est par décision commune des dirigeants, Napoléon III et Victor-Emmanuel.

Le plébiscite n'était qu'un « habillage » destiné, notamment, à conforter ce transfert qui inquiétait les chancelleries des autres pays qui soupçonnaient la France de vouloir agrandir son territoire.

Mais, comme en 1388, doit-on considérer que ce changement de nationalité s'est effectué avec le consentement des Niçois ?

Malheureusement, les enquêtes d'opinion n'existaient pas en ce temps-là et nous ne connaissons pas le sentiment réel des Niçois. Il y avait les partisans de la cession et il y avait ceux qui étaient contre, mais dans quelles proportions respectives ?

Le royaume de Sardaigne n'était pas une nation, mais un État agrégeant plusieurs peuples très différents. Le roi était le lien entre ces territoires et l'attachement du peuple pour son roi était un élément important pour la cohésion du royaume de Sardaigne. S'il y eut un réel attachement de la population à la maison de Savoie dans les siècles antérieurs, encore faudrait-il l'évaluer réellement, cet attachement s'était depuis fortement atténué. À la suite de l'incorporation de ce territoire dans la nation française à partir de 1792, puis du retour à l'État de Savoie en 1814, une déception certaine apparue lorsque les anciennes traditions de gouvernement furent de nouveau appliquées.

La forme archaïque de l'État sarde ne permettait pas les évolutions modernes. L'économie prenait du retard. Les voies de communication, encore embryonnaires en 1814, ne s'amélioraient que très lentement, trop lentement au gré de la population qui pouvait comparer avec ce qui se faisait en France. Les gorges qui ferment les vallées de l'arrière-pays venaient seulement d'être franchies par des routes carrossables en 1860.

La ligne de chemin de fer, depuis Marseille, atteignait Toulon en mai 1859 et les travaux étaient lancés vers les Arcs et Cannes qui seront atteints respectivement en 1862 et 1863. Côté italien, rien de comparable n'était envisagé.

En 1815, Gênes était devenue sarde, aussi le rôle de Nice en tant que port du Piémont disparaissait. Le statut de port franc lui fut retiré en 1853 ce qui provoqua de vives réactions et fut mal vécu par les Niçois.

Le sentiment général était que le pays niçois ne présentait plus d'intérêt pour la maison de Savoie et qu'il était délaissé.

Il est très probable que dans l'esprit de beaucoup, il y avait plus à gagner à être rattaché à la France qu'au royaume de Sardaigne.

Certes, la proclamation de Victor Emmanuel à la veille du plébiscite, enjoignant les Niçois à accepter le transfert à la France, la propagande active du clan français, la prise de position francophile du clergé ont clairement orienté le résultat du scrutin. C'est ce qui explique le fort engouement que connut ce plébiscite, avec peu d'abstentions.

Mais, peut-on raisonnablement affirmer que, sans ces interventions, le résultat aurait été contraire ?

3. Une conclusion partagée

Il est quand même un élément bien établi qui doit tempérer l'orgueil des Niçois. Dans les deux cas, en 1388 comme en 1860, les cessions de Nice ont eu pour objet effectif de rembourser les frais de guerre engagés, par Louis d'Anjou en 1382, et par Victor Emmanuel en 1859.

Nice, simple monnaie d'échange !

Nous sommes loin des affirmations de ceux qui mettent en avant les images du peuple niçois choisissant librement son destin.

Mais, si Nice a toujours été échangée pour rembourser des frais de guerre, il faut reconnaitre que les Niçois, très certainement, y ont adhéré par intérêt, conscients des avantages qu'ils pouvaient tirer de ces changements.

Nice maître de son destin ?

Nice, terre de marche, a toujours été un enjeu pour les puissances riveraines, enjeu dont la portée dépassait largement le cadre local.

Alain Otho, juin 2013.

Bibliographie :

- Pierre Gioffredo, *Histoire des Alpes maritimes,* T2, Editions Nice Musées, 2008.
- Jean-Bernard Lacroix (dir), *Le comté de Nice et la maison royale de Savoie*, publication du Conseil général des Alpes-Maritimes, 2010.
- Eugène Cais de Pierlas, *La ville de Nice pendant le premier siècle de la domination des Princes de Savoie*, Librairie Niçoise.
- Marc Aurel , Jean-Paul Boyer. & Noël Coulet., *La Provence au Moyen Âge*, publication de l'université de Provence, 2005.
- «L'année 1860, chroniques de l'annexion», *Nice Historique*, Acadèmia Nissarda, 2010.
- Jean-Bernard Lacroix (dir), *Napoléon III et les Alpes-Maritimes, la naissance d'un territoire*, publication du Conseil général des Alpes-Maritimes, 2009.
- Henri Sappia, *Nice contemporaine*, France-Europe Editions, 2006.
- *1388, La Dédition de Nice à la Savoie*. Publications de la Sorbonne, 1990.

Je signale également cet ouvrage récent que je n'ai pas encore consulté :

- *Consentement des populations, plébiscites et changement de souveraineté*, actes du colloque international de Nice et Chambéry 2010, Serre Éditeur mars 2013.

Annexes

Les articles de presse et d'autres articles et photos sont sur www.agam-06.org et http://fr.groups.yahoo.com/. Ce groupe est réservé aux adhérents et nécessite une inscription personnelle. Inscrivez-vous si vous ne l'avez déjà fait !

Compte-rendu de la réunion aux A.D. de juin 2013

RÉUNION aux A.D. — mercredi 26 juin 2013.

La séance est animée par Hélène Lochey assistée de Denis Colmon.
Secrétaire de séance : Denise Loizeau.
Présents : 26 adhérents de l'AGAM.
Absents excusés : Anny Chiamisa, Irène Corino, Michèle Parente, Dominique Rocca, Solange Viano, Robert Wagner. Soit 6 adhérents excusés.

Programme

Alain Otho traitera le sujet suivant : « 1388 Dédition de Nice à la Savoie, 1860 rattachement à la France, actes libres ou contraints ? ».

En raison du concert de MUSE, groupe anglais de rock alternatif, donné aujourd'hui à 20h au Stade Charles Ehrmann - Palais Nikaïa à Nice, les archives fermeront cet après-midi plus tôt que d'habitude et nous serons dans l'obligation d'écourter notre réunion. En conséquence, il est décidé de commencer à 14 h par la conférence et ensuite de terminer par un très bref tour de table.

CONFÉRENCE

1388 Dédition de Nice à la Savoie, 1860 rattachement à la France, actes libres ou contraints ?

Par Alain Otho

Le texte de la conférence est repris en pages 17 à 23.

À la suite de la conférence, diverses questions sont posées, notamment à propos des instituteurs. Sous la domination sarde, l'enseignement est prodigué par les curés et à partir de 1870 environ l'État impose des instituteurs français, la langue française remplace obligatoirement l'italien et les dialectes locaux.

Alain Nouguier fait remarquer qu'à l'heure actuelle les 89 langues de l'Union européenne sont considérées comme étant égales (dont le français, le provençal et le niçois). En Italie, dans le Val d'Aoste par exemple, un grand nombre d'individus parlent français.

TOUR DE TABLE

L'AGAM était présente au congrès national de Marseille. L'équipe tenant le stand de notre association a renseigné de nombreux visiteurs et a reçu non seulement nos adhérents marseillais, mais aussi un certain nombre de nos membres venus de Nice et d'ailleurs.

Philippe Vellard, présent au congrès de Marseille, avec les conseils qu'il a reçus sur place, a pu compléter sa généalogie des Alpes-de-Haute-Provence.

Guy Sidler a découvert le congrès, il a secondé Florent Fassi pour le projet Bleuets. Ils ont eu de nombreux contacts qui devraient s'avérer fructueux.

Sylvaine Millet-Quandalle fait ses recherches dans les Alpes-Maritimes, le Jura et l'Italie.

Pierre La Barre a repris sa généalogie après trois ans d'interruption ; il a trouvé beaucoup de nouveautés dans GeneaBank et, de ce fait, il a pu remonter plusieurs branches. D'autre part, il a découvert le site très complet de GénéProvence : http://www.geneprovence.com/

Hélène Lochey s'est abonnée au Club Privilège de GeneaNet qui permet de bénéficier de nombreuses informations complémentaires telles que :

- la création d'un arbre en ligne,
- une alerte mail pour tout nouvel ancêtre potentiel,
- le dépôt des actes d'état civil numérisés,
- la consultation de tous les arbres et le contact avec tous les membres, sans restriction.

GeneaNet a édité un livre qui peut se révéler de grande utilité : GeneaNet.org mode d'emploi – 2e édition dont l'auteur est Guillaume de Morant ; le produit est vendu par GeneaNet boutique : http://boutique.geneanet.org/catalog/product_info.php?products_id=109005

La prochaine réunion aura lieu mercredi 25 septembre 2013 à 14 h aux A.D.

Bonnes vacances à tous.

La séance est levée à 16h.

Denise Loizeau, juillet 2013.

Projet Bleuets 1914-2014 Association Généalogique des Alpes-Maritimes

Florent Fassi

L'approche du centenaire de la Grande Guerre suscite un intérêt et même de l'engouement pour commémorer cet événement à sa juste mesure. C'est ce qui a incité l'Association généalogique des Alpes-Maritimes (AGAM) à mettre en place le projet Bleuets.

Déjà en 2003, l'ouverture du site Internet « *Mémoire des Hommes* » a donné la possibilité à un grand nombre d'entre nous d'effectuer des recherches dans les fonds d'archives du Ministère de la Défense. Au sein de l'AGAM, depuis 2009, j'initie les adhérents aux techniques de recherche de nos ancêtres poilus. Issue d'un travail de recherches personnelles et d'analyse des différentes sources accessibles dans les médias et sur Internet, cette méthodologie permet de faire découvrir le potentiel sous-estimé de ces archives.

La préparation de l'exposition sur les hommes du village de Roquebillière (06) ayant fait la Première Guerre mondiale, réalisée dans le cadre de la cousinade Fassi / Paschier, et de celle de Belvédère (06) « Morts pour la France » a été l'occasion d'expérimenter à grande échelle ces techniques de recherche. L'étude de près d'un millier de parcours de combattants a permis ainsi la conception et la validation d'une application informatique sur tableur.

L'accueil et l'intérêt du public pour ce thème lors des formations et des journées généalogiques nous ont encouragés à lancer une opération de plus grande ampleur pour les commémorations de 2014. Le projet a été lancé officiellement en mars 2011, avec la constitution d'un groupe de travail sous ma responsabilité.

Un travail de mémoire

Dieuze, Flirey, Verdun, le Hartmannswillerkopf, le Linge, la Marne, la Somme, Le Chemin des Dames, les Dardanelles, ces noms de lieux, et ceux de bien d'autres encore, résonnent encore en nous de nos jours. C'est à une page sombre de notre histoire qu'ils nous renvoient.

La France a vécu une saignée démographique qui a marqué des générations. Les hommes nés entre 1867 et 1899 ont été appelés durant le conflit. Les classes 1907 à 1915 (19 à 27 ans en 1914) ont perdu plus de 20 % de leurs effectifs.

La réserve territoriale (classes 1887 à 1892) a eu 3,69 % de pertes dans ses rangs, la territoriale (classes 1893 à 1899) 8.56 %, la réserve de l'armée d'active (classes 1900 à 1910) 20.16 % et l'armée d'active (classes 1911 à 1919) 19,29 %.

Cent ans après, nous ne disposons que d'une estimation des pertes françaises : 1,4 million de morts ou disparus au combat, soit 17 % des mobilisés, pour une moyenne de 900 morts par jour durant les 51 mois de guerre. Il ne faut pas oublier les 3,5 millions de mutilés, gueules cassées, gazés et autres blessés.

Le 22 août 1914 reste le jour le plus sombre avec 20 000 pertes en 24 heures pour l'armée française. Les premiers mois du conflit en 1914 ont été les plus meurtriers avec 360 000 morts dus à la guerre de mouvement et aux grands affrontements frontaux (1915 : 320 000 ; 1916 : 270 000 ; 1917 : 145 000 et 1918 : 250 000).

L'infanterie a payé le plus lourd tribut avec près de 30 % des morts (29 260 officiers U et 1 158 000 soldats U), suivie par la cavalerie (865 U – 21 400 U), l'artillerie (3 140 U – 82 800 U) et le génie (690 U – 27 600 U). Les pertes dans l'aviation et l'aérostation, nouvelles armes dans ce conflit, concernent essentiellement des officiers

(respectivement 1145 et 34 décès, soit 27 % des officiers mobilisés).

Au niveau national les pertes représentent en moyenne 3,05 % de la population de 1911. Les départements de la Seine (Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne) avec 96 620 U, du Nord avec 50 312 U, du Pas-de-Calais avec 31 070 U et du Finistère avec 30 050 U ont connu le plus de pertes.

On note également de grandes différences dans les pourcentages de pertes entre départements compte tenu de leur population. Si la Lozère a compté 5 962 décès, ils représentaient 4,86 % de la population du département. À l'opposé, les 13 057 morts originaires des Bouches-du-Rhône représentaient 1,62 % de la population. Les départements les plus touchés furent, outre la Lozère déjà citée, la Mayenne (4,28 %) et les Côtes-d'Armor (4,23 %).

Les Alpes-Maritimes ont perdu 6 519 de ses enfants soit 1,83 % de sa population. Nice a compté, à elle seule, 3 570 pertes, mais chaque ville, village et hameau a été touché.

Le plus bel hommage que nous pouvons rendre à tous ces « Morts pour la France » est de pérenniser leur mémoire en redonnant à chaque nom une histoire, une vie, un parcours.

Un projet

Le projet Bleuets s'inscrit dans le prolongement des actions de l'AGAM qui, depuis 30 ans, contribue à sauvegarder et rendre accessible à tous notre patrimoine et notre histoire régionale.

Il a comme objectif la création d'un relevé et d'une base documentaire sur les hommes et femmes nés, résidents ou décédés dans les Alpes-Maritimes ayant participé à la Première Guerre mondiale.

Nous recensons les « *Morts pour la France* » du département ainsi que les « *Migrants* » (environ 10 000 combattants) provenant d'autres régions de France, de colonies (Afrique, Asie et Océanie) et des pays alliés (Angleterre, États-Unis, Belgique, Russie, Italie, Serbie, etc.) qui ont succombé dans notre département.

Par sa situation géographique et son climat, son lien avec les autres régions grâce à la ligne ferroviaire et sa capacité d'accueil (hôtels et résidences), le département des Alpes-Maritimes a joué un rôle important dans l'accueil des malades et blessés. Près de 200 hôpitaux et dépôts de convalescence ont été ouverts pour l'armée française et les armées alliées.

La mention « Mort pour la France »

Les pertes importantes des premiers mois de guerre causèrent une profonde émotion parmi la population et ses représentants. Le 22 décembre 1914, le député Joseph Thierry proposa une loi pour demander que soit mentionné « *Mort pour la Patrie* » au lieu de « *Décédé* » dans les registres d'état civil afin d'honorer la mémoire de ceux qui ont donné leur vie pour la France.

Le député Joseph Lagrosillière proposa de remplacer cette mention par « *Mort pour la France* » et de l'élargir aux civils, aux troupes des colonies et aux engagés d'origine étrangère. La loi a été adoptée le 2 juillet 1915. La loi du 22 février 1922 étendit cette mesure aux prisonniers de guerre, militaires ou civils, morts en pays ennemi ou neutre. Une loi d'octobre 1919, suite à l'intervention du sénateur varois Louis Marin, prévit que le nom des combattants morts pour la France soit consigné dans un registre déposé au Panthéon et que chaque commune reçoive un « *livre d'or* »

de ses militaires, qu'ils en soient originaires ou résidents. Puis, les monuments aux morts ont remplacé le livre d'or.

Déroulement

Au sein de l'AGAM, un groupe de travail d'une trentaine de membres s'est constitué afin de réaliser ce relevé. De nombreux autres y ont contribué occasionnellement. Les participants ne sont pas tous domiciliés dans les Alpes-Maritimes. Certains travaillent à distance grâce à Internet et la mise en ligne des archives.

Nous estimons à plus de 10 000 heures le temps qui a été nécessaire pour les phases préliminaires d'investigation et de saisie, soit l'équivalent de 66 mois de travail pour une personne à temps plein.

Nous nous sommes donné une période de trois ans pour réaliser les différentes tâches, l'objectif final étant de constituer la base Bleuets-06 (natifs et originaires des Alpes-Maritimes) pour le 2 août 2014. Les actions de commémoration utilisant cet outil s'étaleront jusqu'en novembre 2018.

Trois ans pour trois étapes

Le département des Alpes-Maritimes comptait 162 communes à l'aube de la guerre. Les équipes de releveurs ont été réparties dans 14 zones géographiques, chacune correspondant à une vallée, une ville ou une zone définie.

Notre action a été décomposée en trois étapes :

I - Premières investigations

Une première approche fut l'inventaire des monuments, des plaques dans les lieux de culte et autres stèles (quartiers, corporations, lycées, cercles associatifs, etc.) car, à la différence de certains départements, il n'existe pas pour les Alpes-Maritimes d'ouvrage ou de source d'étude absolument fiable.

Ce travail préparatoire a permis de redécouvrir ce patrimoine, les symboles utilisés (chaînes, obus, palmes, casques, etc.) et le sens profond des épitaphes. Nous avons constaté que des poilus sont mentionnés sur plusieurs monuments, que certains n'y sont pas ou que des ajouts ultérieurs ont été réalisés. Nous avons découvert aussi des monuments à la gloire des soldats italiens et belges.

Cette première source n'étant pas assez exhaustive, nous avons entrepris le relevé des actes de décès d'août 1914 à décembre 1925. Nous avons tenu compte des jugements déclaratifs des disparus qui représentent 17 % des pertes.

Un soin particulier a été apporté au relevé de trois données essentielles pour continuer les recherches : la classe, le lieu et les numéros de recrutement.

Deux bases de données ont été ainsi constituées :

1 - La base Bleuets-06 qui comporte les natifs et résidents « *Morts pour la France* ». Nous avons tenu compte de ceux qui sont inscrits sur les monuments, non-natifs du lieu, mais résidents dans la commune par profession (instituteurs, douaniers...) ou autre.

2 - La base des migrants français et alliés qui est un simple relevé d'actes de décès. La mémoire gravée et écrite est complétée par d'autres sources exploitées durant la seconde étape : fiches des « *Morts pour la France* », sépultures de guerre et matricules. En complément, nous venons de demander aux Archives nationales de Fontainebleau l'accès au Livre d'or national.

II - Saisie des données des « *Morts pour la France* »

Cette étape consiste, dans une première phase, à relever les données portées dans les fiches matricules et les fiches « *Mort pour la France* », mais aussi à collecter les informations figurant sur le site de « *SGA / sépultures de guerre* » , les documents civils, etc. Dans ce but, l'AGAM a signé une convention avec les archives départementales des Alpes-Maritimes pour avoir accès aux fiches matricules. Il est à noter que l'arrêté du 20 décembre 2012 permet dorénavant une libre consultation de ces fiches jusqu'à la classe 1921.

Les relevés initiaux par commune sont ensuite regroupés pour constituer un fichier unique par secteur. Un contrôle est effectué par des releveurs expérimentés pour corriger les erreurs éventuelles et uniformiser les saisies.

Ces relevés sont par la suite répartis dans les fichiers Bleuets-06 et Migrants.

Dans une seconde phase, le fichier Bleuets-06 est partitionné par classe d'appel. Chaque releveur se voit remettre l'ensemble des fiches matricules d'une classe d'appel des décédés de la Grande Guerre et la partie du relevé correspondant. Cette méthode permet d'effectuer un nouveau contrôle du relevé initial par un deuxième releveur et de compléter la base avec les fiches ne trouvant pas de correspondant.

Afin de faciliter la saisie et de normaliser nos travaux, Alain Otho a créé une application, un masque de saisie, sur le tableur Excel. Nous avons opté pour cette solution pour sa rapidité et sa souplesse de mise en œuvre (le programme a été développé en parallèle avec les premiers relevés) et parce qu'une grande partie des releveurs disposent de ce tableur. Une assistance des releveurs les moins à l'aise en informatique a cependant été nécessaire. Les difficultés rencontrées étaient dues, principalement, aux différentes versions d'Excel dont disposent les releveurs et, par voie de conséquence, à la gestion des macros. Le fichier Bleuets-06 ainsi obtenu au format Excel pourra être exploité via un gestionnaire de données.

Plus de 100 champs peuvent être remplis pour chaque fiche, aussi le masque de saisie comprend plusieurs volets dédiés :

II - 1- Les sources : Ce volet permet de mémoriser le type de document utilisé pour la saisie, qu'ils soient d'origine militaire (avis de décès, fiche matricule et MPF…), civil (transcription, acte et jugements) ou autre (photographies, numérisations faites dans le cadre du projet).

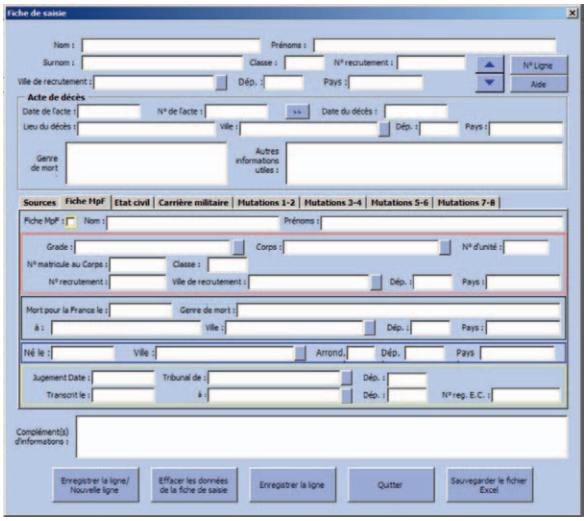

II – 2 - La fiche MPF : Ce volet est dédié à la saisie des informations qui figurent sur la fiche « *Morts pour le France* ». Ce document, disponible dans le site « *Mémoire des hommes* », regroupe les éléments clés du parcours du combattant décédé : unités, grade, date et lieu du décès, mais aussi des données sur son état civil et le lieu de la transcription de l'acte de décès et de jugement.

II – 3 - L'état civil : Ce volet comprend les éléments le plus souvent utilisés lors de nos

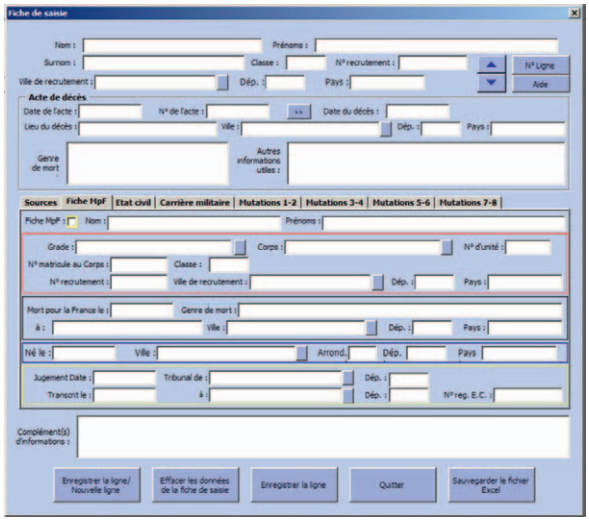

recherches généalogiques : filiation, statut matrimonial, adresse, profession et niveau d'instruction.

II – 4 - La carrière militaire : Y figurent les informations recueillies sur les fiches matricules : conseil de révision, dates de campagnes, médailles, maladies, blessures, disparu ou prisonnier.

II – 5 - Les mutations : Quatre volets au format identique permettent de décrire le parcours militaire du combattant avant son décès.

Afin de faciliter la tâche des releveurs, une table de constantes a été créée avec les noms des communes actuelles, des départements, des grades, des corps et des fonctions de nos poilus. Cette table a été revue, optimisée et harmonisée avant le lancement de la deuxième étape en tenant compte des remarques des releveurs. L'organisation de l'armée française et les différentes appellations des unités combattantes

étant peu familières à bon nombre, il a été nécessaire pour uniformiser et faciliter la saisie d'introduire dans le masque des fenêtres pop-up qui proposent les termes appropriés.

III - Présentation & diffusion

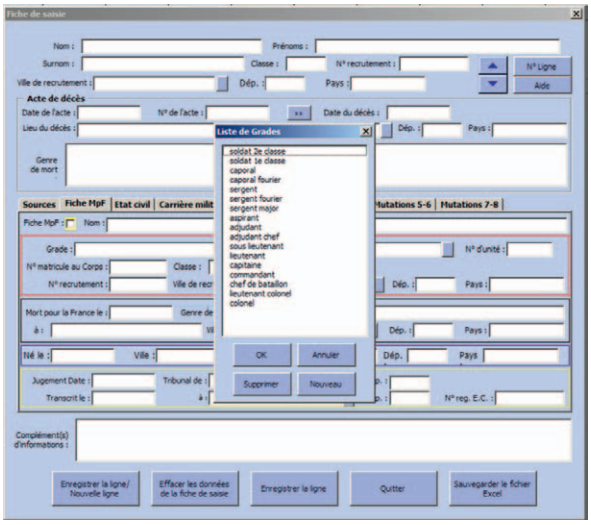

Pour enrichir ce travail, nous avons entrepris, dès le début, un travail de recherche et de recueil de documents familiaux : photographies, correspondance, etc. Nous avons aussi numérisé aux archives municipales de Nice les fiches des disparus en mer, des morts pour la France et les dossiers qui avaient été constitués pour créer un livre d'or, livre qui n'a jamais été réalisé.

Le résultat de nos recherches sera déposé aux archives départementales des Alpes-Maritimes et dans les bibliothèques et médiathèques qui en feront la demande. Il sera accessible aussi sur Internet sous une forme simplifiée afin de permettre au plus grand nombre de retrouver une page de l'histoire de sa famille.

Les universitaires pourront s'appuyer sur ce travail pour affiner leur compréhension de ce que fut la Grande Guerre (lettre en annexe du Professeur Jean-Paul Pellegrinetti de l'université de Nice Sophia-Antipolis).

Mais notre action sera également sur le terrain, avec la création d'expositions qui nous permettront d'animer des journées et de participer à des commémorations. Une première exposition a déjà été réalisée sur les chasseurs alpins de la vallée de la Vésubie. Nous aurons la possibilité de personnaliser chaque exposition sur les poilus « *Morts pour la France* » en fonction de la commune, de la vallée, de l'unité militaire, etc.

Nous nous tiendrons aussi à la disposition des établissements d'enseignement pour des projets pédagogiques. Notre action pourra être menée conjointement avec l'ONAC qui organise chaque année le concours « *Les petits artistes de la mémoire, la Grande Guerre vue par les enfants* ».

Nous pensons également réaliser un ouvrage de synthèse sur les monuments et les poilus de notre département.

L'équipe en place a encore beaucoup de travail en perspective. Sa force réside dans les liens entre les membres participants. Ce projet a permis de fédérer une équipe constituée de releveurs aussi bien expérimentés que novices. Le sujet suscite de l'intérêt et donne l'occasion de découvrir une nouvelle approche de la généalogie. Chacun apporte et échange. Ainsi est pérennisé l'esprit même d'une association.

Aussi, le signataire des lignes ci-dessous, Jean-Paul Pellegrinetti, professeur d'Histoire contemporaine à l'Université de Nice Sophia-Antipolis, membre du Collectif de Recherche International et de Débat sur la guerre de 1914-1918 (CRID 14-18) et responsable de l'axe de recherche sur la Grande Guerre en Méditerranée au sein du Centre de la Méditerranée Moderne et Contemporaine (CMMC- EA Université de Nice), n'hésite-t-il pas à soutenir et à recommander chaleureusement le projet Bleuets porté par l'Association Généalogique des Alpes-Maritimes.

Annexe

Lettre du professeur Jean-Paul Pellegrinetti

« La Grande Guerre, par sa dimension européenne et mondiale, par sa durée, le nombre de morts qu'elle entraîne, sa brutalité nouvelle, la déshumanisation qu'elle provoque et la dureté des conditions de vie et des combats qui la caractérise, marque la fin d'un monde, et le début d'un autre. Le poids de la guerre, en termes de souffrances les plus diverses, de morts, de privations et d'éclatement des cellules familiales, pèse dès le début des hostilités et résonne encore,quatre-vingt-dix-neuf ans plus tard, au sein des consciences et des mémoires collectives françaises. La première guerre mondiale fascine encore car « l'incompréhensible », selon l'expression de Jean-Baptiste Duroselle, défie encore la raison. Ces dernières années, aux côtés des travaux des historiens, se sont multipliés les films, les romans, les chansons, les bandes dessinées, les expositions, les musées, et même les sites internet.

Le projet Bleuets de l'Association Généalogique des Alpes-Maritimes s'insère tout particulièrement dans cette dynamique. Depuis une dizaine d'années, en effet, les recherches historiques s'orientent de plus en plus vers une relecture « par le bas » de la Grande Guerre. L'intérêt d'une telle démarche, à partir bien souvent des témoignages de ces hommes ordinaires, permet de redécouvrir cette « génération au feu » et d'en mesurer toute la diversité qui compose cette armée de citoyens-soldats, ainsi que leurs expériences combattantes.

La présentation du projet Bleuets, il y a quelques mois, par son responsable Florent Fassi, fut riche d'enseignement. Adapté pour des projets de recherches universitaires, la conception de cette base de données à valeur heuristique et l'analyse historique qu'il sera possible d'en extraire, constituent un apport sans précédent et précieux pour la recherche. L'attention portée aux hommes grâce à la mise en place d'une base de données à partir des « Morts pour la France » dans les Alpes-Maritimes, et l'éclairage nouveau de cette « armée d'anonymes », que l'Histoire a parfois oublié ou n'a pas retenu, apportera des clés supplémentaires et nécessaires à la compréhension du premier conflit mondial ».

Monument aux Morts PEILLE

Monument aux Morts Rauba-Capeù NICE

Réunion du 26 juin aux AD

Le triste sort des fiches Agam !

Ceci c'était avant

à l'AGAM ce trimestre

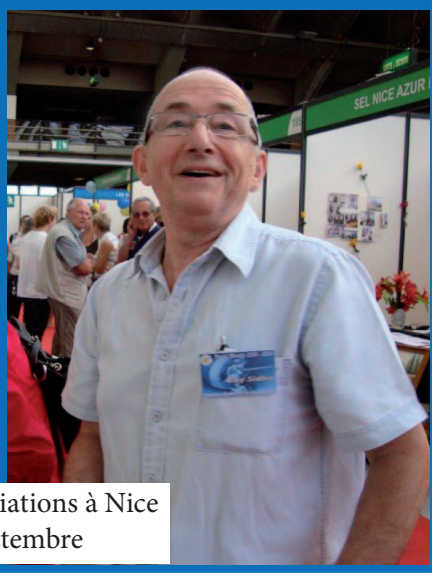

RdV des associations à Nice le 21 septembre